



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

Rapport annuel
2013

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	2
PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORT DE GESTION	9
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	9
2. DÉFINITIONS	9
3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013, 2012 ET 2011	10
4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013 ET 2012	13
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS	15
6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC	18
7. PLACEMENT DANS RITE AID.....	19
8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	20
9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN	24
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	25
11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	26
12. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES	28
13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS	29
14. RISQUES ET INCERTITUDES	30
15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	34
16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES	35
17. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	35
RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS	37
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	38
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT	39
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	40
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	41
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	42
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	43
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	103

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. La Société exploite un réseau de 407 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 19 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Résultats de l'exercice financier 2013

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013.

Le calendrier des fins de périodes de la Société est basé sur le calendrier de marchandisage 4-5-4 de la National Retail Federation aux États-Unis. Par conséquent, l'exercice de la Société comprend habituellement 52 semaines mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice terminé le 2 mars 2013 comprenait 52 semaines et l'exercice terminé le 3 mars 2012 comprenait 53 semaines.

Les produits ont augmenté de 0,2 % et s'élevaient à 2,740 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2013 alors qu'ils s'élevaient à 2,733 milliards de dollars au cours de l'exercice financier précédent.

Le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») atteignait 323,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comparativement à 311,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2012. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, net des éliminations inter-secteur, atteignait 63,4 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comparativement à 58,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2012.

Le résultat net de l'exercice financier 2013 s'élevait à 558,4 millions de dollars (2,57 \$ par action) comparativement à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2012. L'augmentation est principalement attribuable à la variation des gains liés au placement dans Rite Aid qui valaient 348,0 millions de dollars en 2013 et 22,0 millions de dollars en 2012.

Au 2 mars 2013, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 407 établissements. Au cours de l'exercice financier 2013, les ventes au détail réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC affichaient une augmentation de 2,9 % pour des périodes comparables alors que celles réalisées sur une base d'établissements et de périodes comparables augmentaient de 2,0 % comparativement à l'exercice financier 2012.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action, soit une augmentation de 21,4 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 31 mai 2013 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 17 mai 2013. Ce dividende trimestriel ramené sur une base annualisée s'élève à 0,34 \$ par action.

« Nous sommes satisfaits des résultats de l'exercice financier 2013 qui démontrent la solide performance opérationnelle de notre organisation malgré le contexte réglementaire difficile dans lequel évolue notre industrie » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous prévoyons poursuivre l'expansion de notre réseau et nous travaillerons de concert avec nos pharmaciens affiliés afin d'implanter des stratégies commerciales efficaces et favoriser ainsi la croissance des ventes au détail ».

Sincères salutations,

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu
Président et chef de la direction

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques. La Société détient également un placement dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis qui compte plus de 4 600 établissements situés dans 31 États et dans le district de Columbia.

NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

Profil du réseau d'établissements franchisés

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 407 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 94 % de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements franchisés PJC, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 82,3 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2013, soit en moyenne 3 942 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 11,7 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de 2 950

produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces produits fort populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 79 PJC.

Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 2 mars 2013 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 302 \$ pour cette période malgré une augmentation de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC et les réductions de prix des médicaments génériques antérieurement décrétées par les autorités compétentes au cours de l'exercice financier 2012.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 11,8 millions de dollars en moyenne, ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Expansion et modernisation du réseau

Au cours de l'exercice financier 2013, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 16 établissements franchisés PJC dont six étaient des relocalisations et six des acquisitions d'établissement convertis en PJC. De plus, 12 établissements franchisés PJC ont fait l'objet de rénovations ou d'agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

Publicité, commandite et site Internet

De nombreuses promotions ont été mises de l'avant au cours de l'exercice financier 2013, soutenues par des publicités télévisées et radiophoniques et par un programme d'étalage en magasin.

Afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied notre tournée estivale : le Fabuleux Cirque Jean Coutu. L'équipe a effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale au cours desquelles elle a offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs, le tout dans une atmosphère festive.

Au cours de l'exercice financier 2013, nous avons procédé à une refonte complète de notre site Internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle et d'optimiser notre présence en ligne. Nous avons également ajouté un volet transactionnel avec une boutique en ligne qui offre essentiellement des produits de beauté. De plus, afin de mettre davantage de l'avant l'expertise du Groupe Jean Coutu et de renforcer la loyauté de nos clients, nous avons intégré les réseaux sociaux par le biais de nos propres plateformes.

Ressources humaines

La Société et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

La Société procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; ainsi, plus de la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources

humaines. La formation professionnelle, la satisfaction au travail, le développement ainsi que la rétention des employés sont des éléments cruciaux de notre programme.

Par ailleurs, au cours de l'année, la Société a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun des établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi acquérir ou rafraîchir, selon le cas, leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis.

De plus, la Société entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants et les pharmaciens étrangers inscrits au Programme de qualification en pharmacie, des possibilités de carrière dans les pharmacies affiliées Jean Coutu et en leur offrant un soutien financier.

Pharmacie de détail la plus admirée au Québec

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé au premier rang des pharmacies de détail parmi les entreprises les plus admirées du Québec selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans le secteur de la pharmacie. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

Engagement social

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1 %) des bénéfices avant impôts du Groupe Jean Coutu.

En plus des sommes octroyées à divers organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Groupe Jean Coutu et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu mettent parfois le réseau d'établissements franchisés à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs afin d'amasser des fonds. Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les établissements franchisés PJC sont présents.

Services pharmaceutiques

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à positionner les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre d'atteindre cet objectif. Notamment, les trousse d'information sur le diabète, sur l'arthrite et les trousse du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui visent à encourager nos clients à cesser de fumer, sont distribuées en exclusivité dans tous les établissements franchisés PJC depuis quelques années et sont toujours aussi populaires auprès des clients.

Au cours de l'exercice financier 2013, nous avons lancé un nouveau service exclusif de notification, *C'est prêt!*, qui permet d'aviser instantanément les clients, par message texte ou par courriel, lorsque leurs médicaments sont prêts à être récupérés au comptoir des ordonnances permettant ainsi au pharmacien et à son équipe d'offrir un service à la clientèle rapide et efficace.

De la même manière, « *Ma liste de médicaments PJC* », qui remplace le Carnet Santé PJC, a fait l'objet d'une importante campagne de visibilité auprès de la clientèle afin de lui faire connaître les avantages de cet outil qui contient un résumé de toutes les ordonnances inscrites au dossier-patient, ce qui s'avère des plus utiles lorsque vient le moment de consulter un professionnel de la santé.

Une de nos principales stratégies réside dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux améliorations que nous apportons à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous permettons aux pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller puisque cet outil leur permet, entre autres, d'avoir accès à de l'information personnalisée sur nos clients et de les aider à mieux comprendre et respecter leurs ordonnances.

Une nouvelle amélioration a été récemment introduite à ce logiciel, permettant aux pharmaciens de documenter chacune de leurs interventions auprès de leurs clients et d'inscrire les suivis requis aux dossiers. Ces renseignements sont accessibles à toute l'équipe de pharmaciens qui se relaient ainsi afin d'assurer le bon déroulement de la thérapie médicamenteuse. Ces services personnalisés favorisent le climat de confiance entre les patients et les pharmaciens et fidélisent davantage la clientèle au réseau Jean Coutu.

Programme de récompense AIR MILES^{md}

Le programme de récompense AIR MILES est le plus important programme de fidélité par coalition au Canada avec plus de 10 millions de foyers actifs, représentant environ les deux tiers de tous les ménages canadiens. Le programme est supporté par l'ensemble des établissements du réseau Jean Coutu.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'information sur nos clients et leurs habitudes d'achat. L'information recueillie nous permet notamment d'ajuster les concepts de magasin et de mieux évaluer le merchandising et les opportunités commerciales.

Au cours des prochaines années, le Groupe Jean Coutu continuera à maximiser le potentiel du programme AIR MILES pour saisir les opportunités d'affaires liées à chacun des axes stratégiques de l'entreprise.

Cosmétiques

Le réseau Jean Coutu est le leader du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques, des marques populaires aux marques de prestige, une sélection complète de produits de soins dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques. Une gamme variée de produits de maquillage et de fragrances est également offerte de même que plusieurs produits exclusifs. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2013, 5 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 127 au 2 mars 2013.

Service photo

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et facilement accessibles telles que les kiosques libre service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. Par ailleurs, des logiciels de création sont disponibles sur notre site Internet pour la réalisation de différents produits tels que des livres photos, des calendriers, des cartes de souhait, etc. De plus, de nouveaux services se sont ajoutés : l'impression sur toile (canevas), sur aluminium brossé et sur plexiglass. Au cours de l'exercice financier 2013, le réseau Jean Coutu a continué d'augmenter ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

Programmes de marques privées et exclusives

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année, particulièrement dans les secteurs de la santé, de la beauté, des médicaments en vente libre et de la confiserie.

Au cours de l'exercice financier 2013, nous avons introduit 66 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle.

Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les offres spéciales et les promotions afin d'augmenter le taux de pénétration de nos marques privées et exclusives et générer ainsi une croissance des ventes appréciable.

Pro Doc – fabricant de médicaments génériques

Au mois de décembre 2007, nous avons entrepris de nous diversifier en faisant l'acquisition de l'entreprise Pro Doc, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

Pro Doc détient un portfolio d'environ 148 molécules génériques et 315 produits différents.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous la marque de commerce « *Pro Doc* ».

Pro Doc est l'un des trois plus importants fabricants de médicaments génériques au Québec et est l'un des rares fournisseurs à offrir plus de 80 % des 100 molécules génériques les plus vendues sur le marché québécois.

NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2014

Cette section contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Bien que nous soyons d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, nous ne pouvons garantir qu'elles s'avèreront exactes.

Au cours de l'exercice financier 2014, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous tenterons d'augmenter nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation de notre personnel sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, ce qui devrait également contribuer à augmenter les ventes. Au cours de l'exercice financier 2014, nous prévoyons investir environ 51 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière. Nous prévoyons ouvrir ou relocaliser 17 établissements et réaliser 32 projets de rénovations et d'agrandissements, pour une superficie totale prévue du réseau de 3 145 000 pieds carrés vendants à la fin de l'exercice financier 2014.

Finalement, nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et à capitaliser sur notre programme AIR MILES^{md} pour fidéliser davantage notre clientèle. Nous favoriserons la mise sur pied de nouvelles promotions afin d'optimiser le potentiel de ce programme et accroître les ventes du réseau.

INVESTISSEMENT DANS RITE AID CORPORATION

Au cours de l'exercice financier 2013, Le Groupe Jean Coutu a vendu 56 000 000 d'actions de Rite Aid. Cette transaction a entraîné un changement dans la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, est maintenant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Au 2 mars 2013, la Société détenait 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7 %) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars. Les lecteurs qui désirent avoir plus de renseignements sur le placement dans Rite Aid peuvent consulter les notes 14 et 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société.

Les lecteurs peuvent également consulter les documents de divulgation publique de Rite Aid s'ils désirent avoir plus de renseignements sur les résultats financiers de Rite Aid et sur les composantes de leur stratégie d'affaires. En plus de l'information contenue aux documents de divulgation publique de Rite Aid, les lecteurs peuvent aussi consulter leur site Web à l'adresse www.riteaid.com.

RAPPORT DE GESTION

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et de la performance financière devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 2 mars 2013 et 3 mars 2012.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 2 mars 2013, la Société exploite un réseau de 407 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 19 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. Au 2 mars 2013, la Société détenait également une participation de 19,7 % dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte plus de 4 600 établissements situés dans 31 États et dans le District de Columbia.

Le calendrier des fins de périodes de la Société est basé sur le calendrier de marchandisage 4-5-4 de la National Retail Federation aux États-Unis. Par conséquent, l'exercice de la Société comprend habituellement 52 semaines mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice terminé le 2 mars 2013 comprenait 52 semaines et l'exercice terminé le 3 mars 2012 comprenait 53 semaines. Le trimestre terminé le 2 mars 2013 comprenait 13 semaines alors que le trimestre terminé le 3 mars 2012 comprenait 14 semaines.

Les états financiers de la Société sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») tels qu'ils sont énoncés dans la partie 1 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Pour tous les exercices, jusqu'à celui terminé le 26 février 2011 inclusivement, la Société a préparé ses états financiers consolidés selon les anciens PCGR du Canada. En raison de l'intégration des IFRS dans les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS. La Société a adopté les IFRS conformément à IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS 1 »), tel que décrit à la note 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société. Les chiffres relatifs à l'exercice financier 2011 ont donc été retraités pour tenir compte des IFRS.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

2. DÉFINITIONS

Information sectorielle

Jusqu'au 20 avril 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid, une entreprise associée qui opère aux États-Unis. Le 20 avril 2012, suite à la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, le placement dans Rite Aid a cessé d'être un secteur opérationnel. Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid. Conséquemment, depuis cette date, la Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc, un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux

grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Produits — Franchisage

Les produits sont composés des ventes ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, la plupart par l'intermédiaire de nos centres de distribution, représentent la majeure partie de nos produits. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans nos produits. Par contre, toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a une incidence directe sur nos produits puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de nos centres de distribution.

Les autres produits proviennent de redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, de revenus de location et de revenus pour certains services rendus aux franchisés.

Produits — Médicaments génériques

Les produits sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013, 2012 ET 2011

Le tableau ci-dessous présente certaines informations annuelles consolidées auditées pour les exercices financiers terminés les 2 mars 2013, 3 mars 2012 et 26 février 2011.

	Exercice financier		
	2013 52 semaines	2012 53 semaines	2011 52 semaines
<i>(en millions de dollars sauf les données par action)</i>			
	\$	\$	\$
Ventes	2 468,0	2 463,2	2 348,7
Autres produits	271,5	269,9	264,1
Produits ⁽¹⁾	2 739,5	2 733,1	2 612,8
Marge brute	299,0	278,9	257,1
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)	323,0	311,2	290,5
Frais financiers	2,0	1,0	1,1
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	82,8	22,0	-
Gains non réalisés liés au placement dans Rite Aid	265,2	-	-
Impôt sur le résultat	78,9	71,8	77,9
Résultat net	558,4	230,0	182,6
Par action, de base et dilué	2,57	1,03	0,78
Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers ⁽²⁾	211,5	206,1	181,6
Par action, de base	0,97	0,92	0,78
Dividende en espèce par action	0,28	0,24	0,22
	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011
	\$	\$	\$
Total de l'actif	1 392,7	1 072,8	1 059,7
Dette à long terme ⁽³⁾	-	149,9	184,8

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

⁽²⁾ Les lecteurs peuvent se référer à la section 13. « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur cette mesure.

⁽³⁾ La dette à long terme comprend la portion échéant à court terme.

COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 2 MARS 2013, 3 MARS 2012 ET 26 FÉVRIER 2011

Les lecteurs sont invités à consulter la section 5. « Résultats trimestriels » du présent rapport de gestion afin d'obtenir plus d'informations sur les modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments.

Produits

Les ventes atteignaient 2,468 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comparativement à 2,463 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, soit une augmentation de 0,2 %. Outre le fait que l'exercice financier 2013 contienne une semaine de moins que l'exercice financier 2012, les ventes ont été grandement affectées par l'impact déflationniste de l'introduction de la version générique de certains médicaments ainsi que par les réductions du prix des médicaments génériques. Toutefois, la solide performance de la Société a permis une bonne croissance au niveau du volume des produits pharmaceutiques vendus ainsi qu'au niveau de la vente des produits commerciaux. L'expansion du réseau des établissements franchisés PJC a aussi contribué à l'augmentation des ventes au cours de l'exercice financier 2013.

Au cours de l'exercice financier 2012, les ventes avaient augmenté de 114,5 millions de dollars et atteignaient 2,463 milliards de dollars comparativement à 2,349 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Cette augmentation était attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012, à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC et ce, malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'introduction de la version générique de médicaments à grand volume et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes.

Les autres produits s'établissaient à 271,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013 comparativement à 269,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 et à 264,1 au cours de l'exercice financier 2011. L'augmentation de l'exercice financier 2013, atténuée par l'effet de la semaine de moins au cours de l'exercice financier 2013, est attribuable à l'augmentation des loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

Marge brute

La marge brute de l'exercice financier 2013 s'élevait à 299,0 millions de dollars comparativement à 278,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012, soit une augmentation de 7,2 %. La marge brute avait augmenté de 21,8 millions de dollars ou 8,5 % au cours de l'exercice financier 2012 par rapport à l'exercice financier 2011. Pour l'exercice financier 2013, la marge bénéficiaire brute calculée sur les ventes était de 12,1 % comparativement à 11,3 % au cours de l'exercice financier 2012 et à 10,9 % au cours de l'exercice financier 2011. Ces augmentations de la marge bénéficiaire brute sont attribuables à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations du secteur des médicaments génériques et ce en dépit des réductions des prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. De plus, cette augmentation de la marge bénéficiaire brute est attribuable à la majoration du taux maximal de la marge grossiste en médicaments qui est passée de 6,0 % à 6,25 % en avril 2011 et de 6,25 % à 6,5 % en avril 2012.

ROAA

Le ROAA affichait une augmentation de 11,8 millions de dollars et atteignait 323,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 alors qu'il s'élevait à 311,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012. Cette augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle des activités de franchisage et du secteur des médicaments génériques, malgré la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,8 % au cours de l'exercice financier 2013 comparativement à 11,4 % au cours de l'exercice financier 2012.

Au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, le ROAA de la Société avait augmenté de 20,7 millions de dollars et atteignait 311,2 millions de dollars comparativement à 290,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 26 février 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance

opérationnelle des activités de franchisage et du secteur des médicaments génériques et ce en dépit des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,4 % pour l'exercice financier 2012 comparativement à 11,1 % pour l'exercice financier 2011.

Frais financiers

Les frais financiers s'élevaient à 2,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013 comparativement à 1,0 million de dollars au cours l'exercice financier 2012 et à 1,1 million de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2011. Cette variation est essentiellement attribuable à deux éléments. Les frais financiers incluent la variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes qui a fluctué au cours des années, passant d'une augmentation de 1,0 million de dollars en 2011 à 1,9 million de dollars en 2012 et à une diminution de 1,1 million de dollars en 2013. D'autre part, suivant la diminution du niveau de la dette à long terme au cours de l'exercice financier 2013, la charge d'intérêts a diminué, passant de 2,6 millions de dollars en 2011 et 2,8 millions de dollars en 2012, à 0,7 million de dollars en 2013. Les lecteurs sont invités à consulter la note 8 des états financiers consolidés de l'exercice 2013 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les frais financiers.

Gains liés au placement dans Rite Aid

Au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, la Société a vendu 56 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid comparativement à 17 574 100 actions au cours de l'exercice financier précédent. Les 56 000 000 d'actions vendues au cours de 2013 ont été vendues pour une considération totale de 82,8 millions de dollars, déduction faite des frais de transactions. Les 17 574 100 actions vendues au cours de 2012 ont été vendues pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, déduction faite des frais de transactions. Ces ventes ont entraîné un gain correspondant à la considération reçue à chacun des exercices mentionnés puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant. Aucun gain ni charge n'avait été constaté relativement à Rite Aid au cours de l'exercice financier 2011.

Le 20 avril 2012, suite à la vente des 56 000 000 d'actions de Rite Aid, la participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid a diminué à 19,85 % (26,1 % au 3 mars 2012 et 28,3 % au 26 février 2011) et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid est passé de trois à deux membres et la Société a perdu son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, est maintenant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement a entraîné la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, ce qui correspond à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid sont constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société. Conséquemment, pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a enregistré une augmentation de valeur de 40,8 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat global. Au 2 mars 2013, la Société détenait toujours 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7 %) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 78,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013 comparativement à 71,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012 et 77,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2011. Les taux d'impôts effectifs ont considérablement varié au cours des trois derniers exercices financiers (12,4 % en 2013, 23,8 % en 2012 et 29,9 % en 2011). Ceci s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, aucun actif d'impôts différé n'a été enregistré relativement à la différence entre les valeurs comptables et fiscales du placement dans Rite Aid. Conséquemment, aucun impôt n'a été constaté aux résultats consolidés relativement aux gains liés au placement dans Rite Aid au cours des exercices financiers 2013 et 2012. D'autre part, au cours de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux alors en cours. Suivant cette analyse, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats consolidés de l'exercice financier 2012.

Finalement, la baisse du taux d'imposition statutaire fédéral a contribué à la baisse du taux d'impôt effectif pour les exercices financiers 2013, 2012 et 2011.

Résultat net

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 s'élevait à 558,4 millions de dollars (2,57 \$ par action) comparativement à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012. L'augmentation est principalement attribuable à la variation des gains liés au placement dans Rite Aid qui valaient 348,0 millions de dollars en 2013 et 22,0 millions de dollars en 2012.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers s'élevait à 211,5 millions de dollars (0,97 \$ par action) pour l'exercice financier 2013 comparativement à 206,1 millions de dollars (0,92 \$ par action) pour l'exercice financier 2012. Les efforts soutenus de la Société ainsi que l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC ont contribué à la croissance du résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers, malgré l'effet de la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 et les diverses baisses de prix des médicaments génériques survenues au cours de l'exercice financier 2013. Par ailleurs, le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers de l'exercice financier 2012 inclut un gain non récurrent de 8,1 millions de dollars représentant un renversement de provisions fiscales suivant l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux alors en cours.

Les lecteurs sont référés à la section 13 « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus de détails sur le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers.

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 s'élevait à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) comparativement à 182,6 millions de dollars (0,78 \$ par action) pour l'exercice terminé le 26 février 2011. L'augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle de la Société et au gain sur la vente de 17 574 100 actions de Rite Aid, enregistré durant le deuxième trimestre de l'exercice financier 2012, pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions ainsi que par le renversement de provisions fiscales d'un montant de 8,1 millions de dollars.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers s'élevait à 206,1 millions de dollars (0,92 \$ par action) pour l'exercice financier 2012, soit, 24,5 millions de dollars de plus qu'en 2011. Cette augmentation est principalement attribuable au renversement de provisions fiscales d'un montant de 8,1 millions de dollars enregistré au cours de l'exercice financier 2012, ainsi qu'à l'augmentation de 20,7 millions de dollars du ROAA qui était en partie attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 ainsi qu'aux diverses raisons mentionnées plus haut dans cette section.

4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013 ET 2012

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le ROAA. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles relatives aux secteurs opérationnels de la Société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2013 ET 2012

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2013 52 semaines	2012 53 semaines
	\$	\$
Produits ⁽¹⁾		
Franchisage	2 736,0	2 729,0
Médicaments génériques	154,2	124,0
Ventes inter-secteurs	(150,7)	(119,9)
	2 739,5	2 733,1
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)		
Franchisage	259,6	252,7
Médicaments génériques	73,1	58,1
Éliminations inter-secteurs	(9,7)	0,4
	323,0	311,2

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

Produits – secteur franchisage

Les produits de franchisage atteignaient 2,736 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comparativement à 2,729 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, soit une augmentation de 0,3 %. Outre le fait que l'exercice financier 2013 contienne une semaine de moins que l'exercice financier 2012, les ventes ont été grandement affectées par l'impact déflationniste de l'introduction de la version générique de certains médicaments ainsi que par les réductions du prix des médicaments génériques. Toutefois, la solide performance de la Société a permis une bonne croissance au niveau du volume des produits pharmaceutiques vendus ainsi qu'au niveau de la vente des produits commerciaux. L'expansion du réseau des établissements franchisés PJC a aussi contribué à l'augmentation des ventes au cours de l'exercice financier 2013.

Produits – secteur médicaments génériques

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 161,0 millions de dollars pour l'exercice financier 2013 comparativement à 148,3 millions de dollars pour l'exercice financier précédent.

ROAA – secteur franchisage

Au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, le ROAA du secteur du franchisage affichait une augmentation de 6,9 millions de dollars et atteignait 259,6 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 252,7 millions de dollars pour l'exercice financier 2012. Cette augmentation est attribuable à la bonne performance des activités de franchisage et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC qui ont permis de contrebalancer l'effet de la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012.

ROAA – secteur médicaments génériques

Au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, la contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une augmentation de 4,9 millions de dollars et atteignait 63,4 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 58,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2012. Cette augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle du secteur des médicaments génériques, malgré la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 39,4 % pour l'exercice financier 2013 de même que pour l'exercice financier précédent.

5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES – NON AUDITÉES

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés les 2 mars 2013 et 3 mars 2012.

	Trimestre	
	T4 - 2013 13 semaines	T4 - 2012 14 semaines
<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>		
Ventes	\$ 613,3	\$ 664,9
Autres produits	69,4	72,3
Produits ⁽¹⁾	682,7	737,2
Marge brute	76,8	74,6
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)	81,6	83,4
Frais (revenus) financiers	-	(0,6)
Impôt sur le résultat	19,8	14,2
Résultat net	53,6	62,0
Par action, de base et dilué	0,25	0,28

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

COMPARAISON DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS CONSOLIDÉS POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 2 MARS 2013 (T4 – 2013) ET 3 MARS 2012 (T4 – 2012)

Produits

Les ventes atteignaient 613,3 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 2 mars 2013 comparativement à 664,9 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 3 mars 2012, soit une diminution de 7,8 %. Cette diminution est attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 et à la baisse des prix des médicaments génériques survenue au cours de l'exercice financier 2013 qui ont été partiellement contrebalancées par les efforts soutenus de la Société pour accroître le volume de ses ventes de produits pharmaceutiques et pour augmenter ses ventes de produits commerciaux.

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 43,5 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 2 mars 2013 comparativement à 41,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 3 mars 2012.

Les autres produits s'établissaient à 69,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 comparativement à 72,3 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 s'élevait à 76,8 millions de dollars comparativement à 74,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 2,9 %. Pour le trimestre terminé le 2 mars 2013, la marge brute, calculée sur les ventes, était de 12,5 % comparativement à 11,2 % pour la période correspondante de l'exercice financier précédent. L'augmentation de la marge brute est attribuable à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations du secteur des médicaments génériques et ce, en dépit des réductions des prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. De plus, cette augmentation de la marge bénéficiaire brute est attribuable à la majoration du taux maximal de la marge grossiste en médicaments qui est passée de 6,25 % à 6,5 % en avril 2012 ainsi qu'à la solide performance des activités du secteur de franchisage.

ROAA consolidé

En pourcentage des produits, le ROAA consolidé s'établissait à 12,0 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 comparativement à 11,3 % pour le même trimestre de l'exercice financier précédent. La Société a réussi à augmenter le ROAA en pourcentage des produits, entre autres, à cause des éléments ayant affecté la marge brute mentionnés ci-haut. L'analyse par secteur est présentée ci-après.

ROAA – secteur franchisage

Le ROAA du secteur du franchisage affichait une baisse de 1,2 million de dollars et atteignait 64,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 alors qu'il s'élevait à 66,1 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice financier 2012. Cette diminution est principalement attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. Cette diminution a été partiellement compensée par la croissance générale du marché et l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

ROAA – secteur médicaments génériques

La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une baisse de 0,6 million de dollars et atteignait 16,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 alors qu'il s'élevait à 17,3 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice financier 2012. Cette diminution est principalement attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. Cependant, la diminution a été partiellement compensée par l'augmentation du volume des médicaments génériques Pro Doc vendus. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 38,4 % pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 comparativement à 41,6 % pour la même période de l'exercice financier précédent.

Frais (revenus) financiers

Les frais financiers étaient nuls au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 comparativement à des revenus financiers de 0,6 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. Cette variation est essentiellement due à la constatation d'une augmentation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs de 1,3 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012 alors que la Société a vendu ses papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier 2013. Ces derniers n'ont donc pas eu d'incidence sur les frais financiers du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013. Par ailleurs, suivant la diminution du niveau de la dette à long terme au cours de l'exercice financier 2013, la charge d'intérêts du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 était nulle alors qu'elle s'élevait à 0,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice financier 2012.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 19,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013 comparativement à 14,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. L'augmentation est principalement attribuable au fait qu'au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux alors en cours. Conséquemment, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2012.

Résultat net

Le résultat net réalisé au cours du quatrième trimestre terminé le 2 mars 2013 s'élevait à 53,6 millions de dollars (0,25 \$ par action) comparativement à 62,0 millions de dollars (0,28 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012. La baisse du résultat net est principalement attribuable aux éléments expliquant la baisse du ROAA mentionnés plus haut ainsi qu'au renversement d'une provision fiscale de 8,1 millions de dollars effectué au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2012.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON AUDITÉES

<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>	Trimestre							
	T4-2013	T3-2013	T2-2013	T1-2013	T4-2012 ⁽¹⁾	T3-2012	T2-2012	T1-2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Franchisage	682,5	715,7	657,4	680,4	736,2	698,7	634,6	659,5
Médicaments génériques	44,6	42,1	33,5	34,0	35,5	34,2	24,9	29,4
Ventes inter-secteurs	(44,4)	(41,2)	(32,2)	(32,9)	(34,5)	(32,8)	(24,3)	(28,3)
	682,7	716,6	658,7	681,5	737,2	700,1	635,2	660,6
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)								
Franchisage	64,9	69,0	61,5	64,2	66,1	64,5	58,5	63,6
Médicaments génériques	21,7	19,7	15,7	16,0	17,2	17,2	10,2	13,5
Éliminations inter-secteurs	(5,0)	(3,6)	(0,3)	(0,8)	0,1	(1,8)	2,1	-
	81,6	85,1	76,9	79,4	83,4	79,9	70,8	77,1
Résultat net	53,6	56,2	51,2	397,4	62,0	51,7	66,4	49,9
Par action, de base et dilué	0,25	0,26	0,23	1,81	0,28	0,23	0,29	0,22

⁽¹⁾ La période de T4-2012 comptait 14 semaines.

À l'exception de T4-2013 qui comprenait une semaine de moins que T4-2012, il y a eu une progression des produits ainsi que du ROAA de la Société pour chacun des trimestres comparables présentés ci-haut qui est principalement attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC, et ce, en dépit de l'impact déflationniste sur les produits de l'introduction de la version générique de certains médicaments et des réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes (voir ci-après).

Le résultat net de T1-2013 de la Société incluait des gains liés au placement dans Rite Aid de 348,0 millions de dollars. Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » pour plus d'informations sur ces gains.

Le résultat net de T4-2012 de la Société incluait un renversement de provisions fiscales de 8,1 millions de dollars.

Le résultat net de T2-2012 de la Société incluait un gain à la vente d'actions de Rite Aid pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions.

Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments

Au cours des derniers trimestres, plusieurs changements ont été apportés à la tarification des médicaments. Tout d'abord, en novembre 2010, le Conseil du médicament du Québec a publié un avis adressé aux fabricants de médicaments génériques concernant les mesures de transition à l'égard du respect du meilleur prix au Canada établies dans le contexte de la baisse du prix des médicaments génériques décrétée en 2010 en Ontario. Cet avis énonçait les mesures de transition futures pour faciliter l'adaptation des fabricants à ce nouvel environnement réglementaire, lesquelles se résument comme suit :

- Du 17 décembre 2010 au 19 avril 2011, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, était égal ou inférieur à 37,5 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettait que le prix du produit générique puisse atteindre 37,5 % du prix de l'innovateur;
- Du 19 avril 2011 au 19 avril 2012, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, était égal ou inférieur à 30,0 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettait que le prix du produit générique puisse atteindre 30,0 % du prix de l'innovateur;
- Depuis le 20 avril 2012, le prix du produit générique ne peut être supérieur à tout prix de vente consenti aux autres programmes provinciaux d'assurance de médicaments.

Aussi, un règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien a été modifié le 23 mars 2011 par le gouvernement du Québec pour abaisser le taux maximal de l'allocation professionnelle autorisée qui était de 20,0 % de la valeur totale des ventes de médicaments génériques par le fabricant avant avril 2011, à 16,5 % d'avril 2011 à avril 2012, puis, à 15,0 % depuis avril 2012.

De plus, un règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments a été modifié le 7 mars 2011 par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, afin d'augmenter le taux maximal de la marge de grossiste en médicaments qui était de 6,0 % du prix de vente garanti du fabricant en rapport avec le format acheté avant avril 2011 à 6,25 % en avril 2011 et à 6,5 % en avril 2012.

Par ailleurs, d'autres modifications concernant la tarification des médicaments génériques vendus au Nouveau-Brunswick ont eu, dans une moindre mesure, un impact déflationniste sur les ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice financier 2013.

6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur opérationnel de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marques maison. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au 2 mars 2013, le réseau de franchisé comptait 407 établissements comparativement à 399 au 3 mars 2012. Au cours de l'exercice financier 2013, 16 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont six relocalisations et il y a eu fermeture de deux établissements comparativement à 20 ouvertures dont neuf relocalisations et la fermeture d'un établissement lors de l'exercice financier précédent.

Au 2 mars 2013, la superficie du réseau PJC totalisait 3 040 000 de pieds carrés vendants comparativement à 2 966 000 au 3 mars 2012.

	Trimestre		Exercice financier	
	T4-2013	T4-2012	2013	2012
Performance du réseau <i>(non audité)</i>	13 semaines	14 semaines	52 semaines	53 semaines
Ventes au détail <i>(en millions de dollars)</i>	1 047,8 \$	1 117,3 \$	4 040,3 \$	4 001,8 \$
Ventes au détail au pied carré <i>(en dollars)</i> ⁽¹⁾	1 302 \$	1 315 \$		
Ventes au détail par section <i>(en %)</i>				
Section pharmaceutique — médicaments d'ordonnance	61,3 %	61,6 %	63,0 %	62,8 %
Section commerciale — médicaments en vente libre	9,5 %	9,1 %	8,9 %	8,9 %
Section commerciale — marchandise générale	29,2 %	29,3 %	28,1 %	28,3 %
Croissance des ventes au détail <i>(en %)</i> ⁽²⁾				
Ensemble des établissements				
Total	1,4 %	4,9 %	2,9 %	3,8 %
Section pharmaceutique	0,9 %	5,1 %	3,2 %	3,7 %
Section commerciale	2,2 %	4,9 %	2,3 %	3,9 %
Établissements comparables ⁽³⁾				
Total	0,5 %	4,2 %	2,0 %	2,3 %
Section pharmaceutique	(0,1 %)	4,4 %	2,2 %	2,0 %
Section commerciale	1,3 %	4,2 %	1,5 %	2,6 %
Croissance du nombre de prescriptions <i>(en %)</i> ⁽²⁾				
Ensemble des établissements	5,4 %	6,5 %	5,8 %	7,3 %
Établissements comparables ⁽³⁾	4,1 %	5,7 %	4,7 %	5,5 %

(1) Les ventes des 12 derniers mois des établissements sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

(2) Les données sur la croissance du réseau de franchisés PJC ont été établies sur la base d'un nombre de semaines comparables.

(3) Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

L'augmentation des ventes au détail reflète la croissance générale du marché et les ouvertures, les rénovations et les relocalisations d'établissements du réseau PJC.

Au cours de l'exercice financier 2013, sur une base d'établissements et de périodes comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 2,0 %, celles de la section pharmaceutique se sont accrues de 2,2 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 1,5 % comparativement à la période correspondante de l'an dernier. Toujours au cours de l'exercice financier 2013, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 8,9 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 2,9 % pour des périodes comparables alors qu'elles avaient augmenté de 3,5 % au cours de l'exercice financier précédent.

Les médicaments génériques ont atteint une proportion de 61,2 % des ordonnances durant l'exercice financier 2013 alors qu'ils représentaient 57,0 % au cours de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Ainsi, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de la section pharmaceutique de 2,1 % et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes ont réduit la croissance de ces ventes de 1,2 % au cours de l'exercice financier 2013.

7. PLACEMENT DANS RITE AID

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé en date du 5 juillet 2011 un avis relatif à son intention de vendre approximativement 25 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid. Pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012, la Société a procédé à la vente de 17 574 100 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 22,0 millions de dollars (22,9 millions de dollars américains), nette des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 22,0 millions de dollars a été enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 17 avril 2012, un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 des 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid qu'elle détenait à cette date. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars a été enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

Le 20 avril 2012, suite à la vente des 56 000 000 d'actions de Rite Aid, la participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid a diminué à 19,85 % (26,1 % au 3 mars 2012) et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid est passé de trois à deux membres et la Société a perdu son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, est maintenant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement a entraîné la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice financier 2013, ce qui correspond à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid sont constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société. Conséquemment, pour l'exercice financier 2013, la Société a enregistré un gain de valeur de 40,8 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat global. Au 2 mars 2013, la Société détenait toujours 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7 %) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars.

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 15 avril 2013 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 72 500 000 de ses 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid. Le 16 avril 2013, la Société a vendu la totalité de ces actions. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,20 dollars américains par action pour une considération nette de 162,1 millions de dollars (158,5 millions de dollars américains). Le reclassement d'un gain de 54,4 millions de dollars de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société sera enregistré au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2014 (soit un gain de 49,7 millions de dollars américains ainsi qu'un effet de change cumulé favorable de 4,6 millions de dollars). Au 16 avril 2013, la participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid était de 11,7 %.

8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits aux fins de revente et pour le paiement de services, ii) le financement des coûts opérationnels, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements et au remplacement de certains équipements et v) le service de la dette. En général, la Société a financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices financiers terminés les 2 mars 2013 et 3 mars 2012.

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2013 52 semaines	2012 53 semaines
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	223,8	245,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	66,0	(16,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(286,4)	(216,6)

COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 2 MARS 2013 ET 3 MARS 2012

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles s'élevaient à 223,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013, alors qu'ils s'élevaient à 245,0 millions de dollars lors de l'exercice financier 2012. Cette diminution de 21,2 millions de dollars est essentiellement attribuable à la variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif, qui a été compensée par l'augmentation du ROAA, et par la diminution des intérêts payés au cours de l'exercice financier 2013. Les lecteurs peuvent se référer à la note 31 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2013 s'élevaient à 66,0 millions de dollars, alors que 16,9 millions de dollars ont été utilisés pour ces activités pour l'exercice financier 2012. Ceci s'explique, entre autres, par le fait qu'au cours de l'exercice financier 2013, la Société a vendu 56 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 82,8 millions de dollars comparativement à la vente de 17 574 100 actions au cours de l'exercice financier 2012 pour une considération totale de 22,0 millions de dollars, nette des frais de transactions. De plus, au cours de l'exercice financier 2013, 20,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 16,1 million de dollars pour des immobilisations incorporelles alors qu'au cours de l'exercice financier 2012, 24,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 22,7 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles. Au cours de l'exercice financier 2013, 16 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont six relocalisations. De plus, 12 établissements ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement s'élevaient à 286,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013, comparativement à 216,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012. Au cours de l'exercice financier 2013, 149,8 millions de dollars ont été utilisés pour rembourser la facilité de crédit renouvelable de la Société comparativement à 34,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012. De plus, au cours de l'exercice financier 2013, un montant de 81,0 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et pour l'achat d'actions autodétenues comparativement à 127,3 millions de dollars durant l'exercice financier 2012. La Société a versé un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » au cours de l'exercice financier 2013 totalisant 60,8 millions de dollars (dividende annualisé de 0,28 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2012 la Société a versé un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un total de 53,8 millions de dollars (dividende annualisé de 0,24 \$ par action).

PAPIERS COMMERCIAUX DE TIERS ADOSSÉS À DES ACTIFS (« PCAA »)

Le 24 juillet 2012, la Société a vendu la totalité de ses PCAA pour une contrepartie totale de 17,8 millions de dollars. La valeur nominale de ces PCAA s'élevait à 23,4 millions de dollars. Puisque les PCAA étaient comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net consolidé, une perte de valeur de ces billets de 1,1 million de dollars a été constatée au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comparativement à une augmentation de valeur de 1,9 million de dollars pour l'exercice financier 2012.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Le 30 novembre 2012, la Société a acquis une participation de 50,0 % dans Le Groupe Médicus Inc., une entreprise spécialisée dans les orthèses et prothèses. Ce placement est constaté à titre de coentreprise représentant une entité contrôlée conjointement et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

DETTE À LONG TERME

Au 2 mars 2013, la Société est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2017, d'un montant de 500,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,07 % au 2 mars 2013 et 2,05 % au 3 mars 2012). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 2 mars 2013, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,3 million de dollars de lettres de crédit.

Au 26 février 2011, la Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500,0 millions de dollars et échéant le 8 mai 2012. Le 10 novembre 2011, la Société a procédé à une réduction permanente de cette facilité de crédit renouvelable non garantie, l'établissant à un montant de 200,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,65 % au 3 mars 2012). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, un montant de 150,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé, incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars.

La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. La Société dispose de flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles et a accès à des facilités de crédit pour financer ses projets. Au 2 mars 2013, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

CAPITAL-ACTIONS

Rachat d'actions

Le 3 mai 2012, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 2 mai 2011, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 10 400 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2012. Les actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2010, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Pendant la durée de ce programme de rachat, 6 819 900 actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Ces 6 819 900 actions

ont toutes été rachetées et annulées au cours de l'exercice financier 2011 à l'exception de 287 200 actions qui ont été annulées au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2012.

Pour les exercices terminés les 2 mars 2013 et 3 mars 2012, la Société a procédé au rachat de 5 436 400 et 10 400 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 15,02 \$ et 11,93 \$ par action moyennant des considérations totales, incluant les frais, de 81,7 millions de dollars et de 124,1 millions de dollars, respectivement. Des montants de 52,6 millions de dollars et de 68,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 117 000 actions qui ont été annulées après le 2 mars 2013. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012 ont été annulées au cours de cette même période.

Le 30 avril 2013, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Options d'achat d'actions

Pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, 573 069 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions comparativement à 69 890 actions émises suite à la levée d'options d'achat d'actions pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012.

À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 10 juillet 2012, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions pour augmenter de 2 000 000 le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » autorisées pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le portant ainsi à 10 000 000 d'actions.

Actions émises

Le tableau suivant indique le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (TSX:PJC.A) émises ainsi que le nombre d'actions catégorie « B » émises.

Au 12 avril 2013, il y avait 1,5 million d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation (1,9 million au 2 mai 2012).

(nombre en millions)	Au 12 avril 2013	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »	99,9	100,0	104,8
Actions catégorie « B »	114,4	114,4	114,4
Actions émises	214,3	214,4	219,2

Dividende

Le 30 avril, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action, soit une augmentation de 21,4 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 31 mai 2013 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 17 mai 2013. Ce dividende trimestriel ramené sur une base annualisée s'élève à 0,34 \$ par action.

OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location simple traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 5 à 20 ans et comportent des options de renouvellement.

Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

La présente section est assujettie à la section 17. « Déclarations prospectives ». Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 2 mars 2013, pour les exercices financiers indiqués, en vertu de nos contrats de dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles.

<i>(non auditées, en millions de dollars)</i>	Exercice financier				Total
	2014	2015-2016	2017-2018	2019 et après	
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Obligations en vertu de contrats de location simple ⁽²⁾	47,2	88,1	85,8	260,5	481,6
Obligations d'achat ⁽³⁾	15,1	4,8	0,3	0,1	20,3
Total	62,3	92,9	86,1	260,6	501,9

⁽¹⁾ La dette à long terme étant inutilisée au 2 mars 2013, la Société n'a aucune obligation en espèce en date du 2 mars 2013.

⁽²⁾ Les obligations en vertu des contrats de location simple sont constituées des paiements minimums futurs non résiliables et excluent l'encaissement découlant des contrats de sous-location simple pour les immeubles. Les lecteurs sont invités à consulter la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice 2013 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

⁽³⁾ Les obligations d'achat comprennent les paiements minimums exigibles qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles au 2 mars 2013 et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Elles sont constituées principalement d'engagements relatifs aux ententes de services et à nos immobilisations corporelles. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de rémunération du personnel ou de toute convention collective ont été exclues.

Passif au titre des prestations définies de retraite

Au 2 mars 2013, la Société avait un passif au titre des prestations définies de 1,4 million de dollars inclus dans les autres éléments du passif à long terme de l'état consolidé de la situation financière relativement à ses régimes de retraite à prestations définies. Ce passif n'est pas reflété dans le tableau des obligations contractuelles et engagements commerciaux de la présente section puisqu'il est sans échéance fixe. Les cotisations prévues pour l'exercice financier 2014 relativement aux régimes de retraite à prestations définies s'élèvent à 2,9 millions de dollars.

Les obligations de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle, les lois en vigueur en matière de retraite et l'évolution de la conjoncture économique par rapport aux prévisions. Le montant réel des cotisations peut différer des prévisions.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La présente section est assujettie à la section 17. « Déclarations prospectives ». La Société n'a recours à aucun arrangement indépendant de l'état de la situation financière qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location simple pour plusieurs de ses établissements.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Selon la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à d'autres outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 30 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société pour obtenir de plus amples informations sur les autres risques liés aux instruments financiers auxquels est soumise la Société.

Garanties et conventions de rachat

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieures au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 millions de dollars américains tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

Au 2 mars 2013, aucun audit fiscal n'était en cours relativement aux opérations américaines cédées à Rite Aid. Les audits fiscaux qui étaient en cours au 3 mars 2012 se sont conclus par des règlements dont les montants n'étaient pas significativement différents de ceux des provisions de la Société à cette date relativement aux indemnités fiscales. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

Au 2 mars 2013, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 1,7 million de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 2 mars 2013, les financements relatifs aux rachats d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 80,8 millions de dollars et 116,2 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 2 mars 2013 et du 3 mars 2012.

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche. Ces membres de la direction ou membres de leur famille proche détenaient une participation dans 5 établissements

franchisés PJC au 2 mars 2013. Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les transactions entre parties liées et pour le détail de la rémunération des principaux dirigeants.

Au 2 mars 2013, Monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le présent rapport de gestion est fondé sur les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux IFRS. La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les informations détaillées sur ces estimations importantes sont présentées ci-après.

Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont des actifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce faire, la direction estime les taux d'actualisation appropriés et émet des hypothèses sur le moment où les sommes seront recouvrées. Par ailleurs, la valeur comptable des créances à long terme de franchisés est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsque, après analyse, la direction estime que le recouvrement des créances devient douteux. Si les estimations et hypothèses de la direction s'avéraient inexactes, les créances à long terme de franchisés pourraient être différentes, affectant ainsi la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Dépréciation des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« l'UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée

n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, comme par exemple, le taux d'actualisation et les flux de trésorerie nets futurs, pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes et donc à des valeurs comptables différentes à l'état consolidé de la situation financière, ce qui affecterait aussi les résultats consolidés de la Société.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, ce qui représente la période pendant laquelle la Société estime qu'ils contribueront à ses flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses différentes sur la durée de vie utile pourrait donner lieu à des valeurs comptables différentes pour ces actifs et pour la charge d'amortissement.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et n'est pas amorti. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation peut s'avérer nécessaire dans le cas d'un rendement nettement insuffisant par rapport aux résultats d'exploitation historiques ou attendus, de changements importants dans l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie de la Société et de tendances économiques négatives importantes. Si le montant recouvrable de l'UGT est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

Aux fins de son analyse sur la dépréciation de valeur, la Société utilise des estimations et des hypothèses de manière à établir la juste valeur. Ces hypothèses sont décrites à la note 18 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société. Ces hypothèses sont sujettes à une part d'incertitude et au jugement. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes affectant ainsi l'état de la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Les principales hypothèses sont quantifiées à la note 28 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes, affectant ainsi l'état de la situation financière, le résultat global et les résultats consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société.

Impôt sur le résultat

Les impôts exigibles et différés sont évalués d'après les estimations de la direction. L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de la Société à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation de tous les facteurs pertinents. La direction émet également d'autres hypothèses, entre autres, sur les éléments suivants: le moment où les différences temporelles seront résorbées, les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se résorberont et l'interprétation des lois fiscales. Ces estimations et hypothèses

utilisées différemment, pourraient générer des valeurs comptables différentes et ainsi affecter la charge d'impôt à l'état consolidé du résultat.

12. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

MODIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2013

Impôt sur le résultat — En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquaient aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

MODIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

Transition vers les IFRS — En 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a confirmé que les IFRS seraient obligatoires au Canada pour les entités à but lucratif ayant une obligation d'information du public pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les premiers états financiers consolidés annuels de la Société établis conformément aux IFRS portent sur l'exercice terminé le 3 mars 2012. Les lecteurs sont invités à consulter la note 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2012 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur la transition vers les IFRS.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Instruments financiers — En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers* : comptabilisation et évaluation. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités — En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une autre entité lorsqu'elle a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplacera SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

IFRS 12 établit les exigences d'informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, telles que les filiales, les partenariats, les participations dans des entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences d'informations à fournir supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption de ces nouvelles normes et modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière et sur les résultats consolidés de la Société.

Évaluation de la juste valeur — En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur et précise les exigences d'informations à fournir ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date de mesure. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS en vigueur, les lignes directrices sur la mesure et l'information à fournir concernant la juste valeur sont réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflètent pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption de cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Présentation des autres éléments du résultat global — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. L'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Avantages du personnel — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels, en plus de fournir des directives sur l'évaluation et la présentation des actifs et passifs au titre des prestations définies et d'améliorer les règles de présentation des régimes à prestation définies. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter le 1er janvier 2013 et doivent être appliquées de façon rétrospective.

L'application de la norme modifiée sur l'état consolidé du résultat donnera lieu à une augmentation des frais financiers de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, avec une compensation équivalente dans les autres éléments du résultat global. Cette augmentation sera attribuable au fait que les frais financiers liés au passif au titre des prestations définies seront calculés au moyen du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Pour l'exercice financier 2013, le taux d'actualisation étant inférieur au taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, les frais financiers augmenteront.

La convention comptable qu'applique actuellement la Société aux avantages du personnel pour la comptabilisation immédiate des écarts actuariels en autres éléments du résultat global est conforme aux exigences de la nouvelle norme, cependant la Société devra fournir des informations supplémentaires conformément aux dispositions de la norme modifiée. La différence entre le taux de rendement réel des actifs des régimes et le taux d'actualisation sera incluse en autres éléments du résultat global à titre de réévaluation.

13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS

La direction utilise le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers qui n'est pas une mesure définie par les IFRS.

Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers

Le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers n'est pas une mesure reconnue selon les IFRS. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs d'être informés des éléments importants de nature inhabituelle ou non répétitive qui ont influé positivement ou négativement sur les mesures qu'elle applique en conformité avec les IFRS et que la

mesure non conforme aux IFRS mentionnée précédemment procure aux investisseurs une mesure de performance permettant de comparer ses résultats entre les périodes sans tenir compte de ces éléments. La mesure de la Société qui exclut certains éléments n'a aucune signification normalisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elle ne doit pas être prise en compte isolément.

Le résultat net et le résultat de base par action sont rapprochés ci-après avec le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers. Tous les montants sont présentés, lorsque c'est applicable, déduction faite des impôts.

	Exercice financier	
	2013 52 semaines	2012 53 semaines
<i>(non audité, en millions de dollars sauf les données par action)</i>		
	\$	\$
Résultat net	558,4	230,0
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	(82,8)	(22,0)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid	(265,2)	-
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes ⁽¹⁾	1,1	(1,9)
Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers	211,5	206,1
Résultat de base par action	2,57	1,03
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	(0,38)	(0,10)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid	(1,22)	-
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes ⁽¹⁾	-	(0,01)
Résultat net par action avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers	0,97	0,92

⁽¹⁾ Les lecteurs peuvent se référer à la note 13 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice financier 2013.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section est assujettie à la section 17. « Déclarations prospectives ».

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ici-bas. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les quatre éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi

qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc. Les lecteurs sont invités à consulter la note 26 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les Garanties et éventualités.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certaines de ces lois et certains de ces règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces. Les lecteurs sont invités à consulter la section 5. « Résultats trimestriels » du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments.

Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 407 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, Air Miles^{MD}, en exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

Développement du réseau de franchisés

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers

planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre la Société et ses franchisés, notamment par un comité de liaison et d'autres comités consultatifs, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes de la Société.

Approvisionnement et qualité des produits

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques, la disponibilité des produits et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de la planification des approvisionnements, de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits, notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels ainsi que pour communiquer rapidement la situation aux employés et aux consommateurs. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

Logistique / distribution

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant des opérations de distribution afin d'assurer que les standards et règlements soient respectés. Des sondages sont complétés annuellement auprès des franchisés pour évaluer nos services.

Relations de travail

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations avec les syndicats et leurs représentants. Une convention collective, d'une durée de huit ans, a été signée en décembre 2011 avec les employés de notre centre de distribution de Longueuil.

Services professionnels

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

Divulgence financière

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

Efficacité des systèmes et plan de relève

Nous avons, pour l'ensemble de nos activités, des systèmes performants. La continuité de nos opérations serait directement affectée en cas de non-disponibilité des systèmes informatiques. Cela aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire les risques liés aux technologies, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles sur les accès. La Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité. En effet, la Société maintient l'infrastructure nécessaire pour répliquer toutes les transactions, les bases de données et les applications essentielles à la bonne marche de ses opérations quotidiennes.

Participation dans Rite Aid

La valeur marchande des actions de Rite Aid détenues par la Société et qui sont constatées à la juste valeur, pourrait subir des fluctuations en fonction des variations du marché et de l'économie américaine. Les souscripteurs d'assurances et les tierces parties qui remboursent les coûts des médicaments pourraient changer leurs critères d'éligibilité et encourager ou exiger l'utilisation de vente par correspondance, ce qui aurait pour effet de diminuer les ventes et les marges de profit de Rite Aid en plus d'avoir un effet important défavorable sur ses affaires. Au même titre, des modifications au niveau de remboursement des médicaments pourraient réduire ses marges de profit. Rite Aid est régie par les procédures, conditions et règlements gouvernementaux. La non-conformité ou une modification réglementaire importante pourraient affecter défavorablement ses affaires, ses résultats d'opérations et sa condition financière. Rite Aid a des dettes significatives. Les obligations qui en résultent pourraient substantiellement limiter sa capacité à exécuter sa stratégie d'affaires ainsi qu'augmenter le risque de non-respect des obligations de la dette.

La Société peut vendre ses actions suivant une offre publique inscrite, enregistrée conformément à la « *Rule 144 under the Securities Act of 1933* ». Ces actions sont également sujettes à une convention d'actionnaires que les lecteurs peuvent consulter par l'entremise du site Internet www.sedar.com. Les lecteurs sont invités à consulter les notes 14 et 33 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2013 de la Société pour plus de détails sur le placement dans Rite Aid.

Nous suivons de près l'évolution des parts de marché ainsi que la progression des ventes de Rite Aid afin de bien évaluer le positionnement de Rite Aid en fonction des concurrents.

15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 2 mars 2013 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ». En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 2 mars 2013 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR du Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013.

16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES

La présente section est assujettie à la section 17. « Déclarations prospectives ».

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs, aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique, mais notre intégration dans les médicaments génériques avec Pro Doc aura un effet positif sur les marges consolidées.

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société prévoit investir environ 51 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière. La Société prévoit ouvrir ou relocaliser 17 établissements et réaliser 32 projets de rénovations et d'agrandissements, pour une superficie totale prévue du réseau de 3 145 000 pieds carrés vendants à la fin de l'exercice financier 2014.

17. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir y compris les déclarations sur la stratégie de croissance de la Société, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », de la forme négative de ces termes, de variations de ces termes ou de l'emploi de termes similaires. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'événements non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'éléments d'actif, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur notre performance financière, notre situation financière et nos flux de trésorerie futurs et qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, dont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, la participation de la Société dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société.

Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle sous la section intitulée « Facteurs de risque » ainsi que dans les sections « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion. Nous rejetons expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne nous y obligent.

30 avril 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel incombent à la direction. Cette responsabilité est appliquée par un choix approprié de conventions comptables dont l'application nécessite le jugement éclairé de la direction. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitter de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

/s/ François J. Coutu

Président et chef de la direction
Le 30 avril 2013

/s/ André Belzile

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4113
www.deloitte.ca

À l'intention des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

/s/ Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.¹

Le 30 avril 2013
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119522

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012	2013	2012
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
		(Note 2b)
Ventes	2 468,0	2 463,2
Autres produits (note 5)	271,5	269,9
	2 739,5	2 733,1
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	2 169,0	2 184,3
Frais généraux et opérationnels (note 6)	247,5	237,6
Résultat opérationnel avant amortissements	323,0	311,2
Amortissements (note 7)	31,7	30,4
Résultat opérationnel	291,3	280,8
Frais financiers (note 8)	2,0	1,0
Résultat avant les éléments suivants	289,3	279,8
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid (note 14)	82,8	22,0
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid (note 14)	265,2	-
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	637,3	301,8
Impôt sur le résultat (note 9)	78,9	71,8
Résultat net	558,4	230,0
Résultat de base et dilué par action, en dollars (note 10)	2,57	1,03

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012	2013	2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
		(Note 2b)
Résultat net	558,4	230,0
Autres éléments du résultat global		
Régimes de retraite à prestations définies (note 28) :		
Pertes actuarielles	(0,2)	(3,3)
Plafonnement de l'actif	-	1,1
Actif financier disponible à la vente (note 14) :		
Variation de la juste valeur du placement dans Rite Aid	40,8	-
Impôts sur les éléments ci-dessus (note 9)	-	0,6
	40,6	(1,6)
Total du résultat global	599,0	228,4

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012

(en millions de dollars canadiens)

	Capital-actions	Actions autodétenues	Surplus d'apport	Variation de la juste valeur du placement dans Rite Aid	Résultats non distribués (déficit)	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 26 février 2011	614,4	-	1,4	-	(17,5)	598,3
Résultat net	-	-	-	-	230,0	230,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1,6)	(1,6)
Total du résultat global	-	-	-	-	228,4	228,4
Rachat d'actions (note 23)	(55,5)	(1,0)	-	-	(68,6)	(125,1)
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	(53,8)	(53,8)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	0,6	-	0,1	0,7
Options exercées (note 25)	0,8	-	(0,1)	-	-	0,7
Solde au 3 mars 2012	559,7	(1,0)	1,9	-	88,6	649,2
Résultat net	-	-	-	-	558,4	558,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	40,8	(0,2)	40,6
Total du résultat global	-	-	-	40,8	558,2	599,0
Rachat d'actions (note 23)	(29,1)	(1,2)	-	-	(52,6)	(82,9)
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	(60,8)	(60,8)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	0,8	-	-	0,8
Options exercées (note 25)	6,5	-	(1,0)	-	-	5,5
Solde au 2 mars 2013	537,1	(2,2)	1,7	40,8	533,4	1 110,8

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés de la situation financière

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Actifs courants		
Placement temporaire	20,0	-
Créances clients et autres débiteurs	199,6	206,5
Stocks (note 11)	190,1	166,2
Impôt exigible	-	0,2
Charges payées d'avance	12,2	12,9
	421,9	385,8
Actifs non courants		
Créances à long terme de franchisés (note 12)	24,9	33,4
Autres actifs financiers (note 13)	-	19,0
Placement dans Rite Aid (note 14)	306,0	-
Placements dans des entreprises associées et coentreprise	8,3	6,9
Immobilisations corporelles (note 15)	359,5	361,1
Immeubles de placement (note 16)	17,4	20,5
Immobilisations incorporelles (note 17)	195,0	186,9
Goodwill (note 18)	36,0	36,0
Impôt différé (note 9)	11,2	12,6
Autres éléments de l'actif à long terme (note 19)	12,5	10,6
Total de l'actif	1 392,7	1 072,8
Passifs courants		
Découvert bancaire	21,6	5,0
Fournisseurs et autres créditeurs (note 20)	225,2	230,6
Impôt exigible	18,5	23,2
Portion court terme de la dette à long terme (note 21)	-	149,9
	265,3	408,7
Passifs non courants		
Impôt différé (note 9)	0,8	1,0
Autres éléments du passif à long terme (note 22)	15,8	13,9
Total du passif	281,9	423,6
<i>Garanties, éventualités et engagements (notes 26 et 27)</i>		
Capitaux propres	1 110,8	649,2
Total du passif et des capitaux propres	1 392,7	1 072,8

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Administrateur et Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

L. Denis Desautels

Administrateur

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012	2013	2012
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
		(Note 2b)
Activités opérationnelles		
Résultat net	558,4	230,0
Ajustements :		
Amortissements	31,7	30,4
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	1,1	(1,9)
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	(82,8)	(22,0)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid	(265,2)	-
Intérêts sur la dette à long terme	0,7	2,8
Impôt sur le résultat	78,9	71,8
Autres	5,9	3,8
	328,7	314,9
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 31)	(21,9)	16,7
Intérêts payés sur la dette à long terme	(0,8)	(2,8)
Impôt sur le résultat payé	(82,2)	(83,8)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	223,8	245,0
Activités d'investissement		
Encaissements provenant des autres actifs financiers (note 13)	17,9	5,9
Produits de la cession du placement dans Rite Aid	82,8	22,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20,9)	(24,9)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	1,1	2,2
Acquisitions d'immeubles de placement	(0,1)	(0,3)
Produits de la cession d'immeubles de placement	4,1	2,7
Variation nette des créances à long terme de franchisés	(0,1)	(3,4)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(16,1)	(22,7)
Autres	(2,7)	1,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	66,0	(16,9)
Activités de financement		
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(149,8)	(34,9)
Frais de financement	(0,3)	(1,3)
Émission d'actions	5,5	0,7
Rachat d'actions et actions autodétenues	(81,0)	(127,3)
Dividendes versés	(60,8)	(53,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(286,4)	(216,6)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3,4	11,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(5,0)	(16,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	(1,6)	(5,0)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 31 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Informations générales

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). L'adresse du siège social de la société mère est le 530, rue Bériault, Longueuil, Québec (Canada). La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite également deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 407 établissements franchisés au 2 mars 2013 (399 au 3 mars 2012). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. Les franchisés assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. En vertu de SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc*, les résultats financiers des établissements franchisés ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société. La Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques. Au 2 mars 2013, la Société détient également une participation de 19,7 % dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), une chaîne de pharmacies nationale aux États-Unis, qui compte plus de 4 600 établissements situés dans 31 états et dans le District de Columbia.

2. Bases d'établissement

a) Déclaration de conformité

La Société a préparé ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 30 avril 2013.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice financier terminé le 2 mars 2013 comprend 52 semaines tandis que l'exercice financier terminé le 3 mars 2012 comprenait 53 semaines.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies qui est basée sur une évaluation actuarielle.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Bases d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants : l'identification des composantes des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, le classement des immobilisations corporelles à double usage, la classification des frais de développement de la bannière et la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important pouvant donner lieu à un ajustement important pendant le prochain exercice concernent les éléments suivants : la dépréciation du placement dans Rite Aid, des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des immobilisations incorporelles et du goodwill, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des frais de développement de la bannière, les provisions fiscales, l'établissement des taux d'impôt utilisés pour évaluer l'impôt différé, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des instruments financiers, les garanties et les éventualités.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date à laquelle le contrôle entre en vigueur jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin. Les conventions comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour qu'elles soient conformes aux conventions adoptées par la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

a) Périmètre de consolidation (suite)

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont entièrement détenues, sont les suivantes :

- Pro Doc Itée
- Centre d'information Rx Itée

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. Une influence notable est présumée exister lorsqu'une société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et qui requièrent que les décisions stratégiques financières et opérationnelles fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle. La participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les profits découlant de transactions avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés du placement jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes découlant de ces transactions sont éliminées de la même manière que les profits, mais seulement s'il n'y a pas d'indication de dépréciation.

b) Conversion de monnaies étrangères

Aux fins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité individuelle sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaies étrangères) sont comptabilisées au cours de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans les états consolidés du résultat, à moins qu'ils ne soient assujettis à la comptabilité de couverture.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les produits se composent principalement de la vente de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux et des allocations professionnelles. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque le recouvrement de la contrepartie est probable, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société comptabilise le revenu de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location (note 3 q).

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction du prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état consolidé du résultat et dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts additionnels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes d'exclusivité. Les produits relatifs à ces ententes sont différés lorsqu'ils sont reçus, et les montants sont comptabilisés au rythme des achats, comme il est stipulé dans chacune des ententes. Les produits différés sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que dans les autres éléments du passif à long terme.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

e) Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités d'un contrat ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

i) La Société en tant que bailleur

Les revenus de location tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location dans les autres produits. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue et sous-loue des propriétés dont les contrats de location comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments de l'actif à long terme (note 3 q).

ii) La Société en tant que preneur

Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés dans le résultat consolidé sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les avantages obtenus au titre de contrats de location et les clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des loyers, pendant toute la durée du contrat de location. Les loyers sont comptabilisés dans les frais généraux et opérationnels. Lorsque des avantages sont obtenus pour la conclusion de contrats de location simple, de tels avantages sont comptabilisés à titre de passif.

La Société loue des propriétés dont les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments du passif à long terme (note 3 t).

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net consolidé, sauf dans la mesure où l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, ou d'éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice, calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporelles entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des placements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant de différences temporelles déductibles associées à de tels investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour y imputer les avantages des différences temporelles et où ce bénéfice devrait s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre que la totalité ou une partie de l'actif soit recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et la réglementation fiscale) adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

g) Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat consolidé attribuable aux actionnaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué de la Société en circulation au cours de la période, respectivement.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

g) Résultat par action (suite)

Le résultat dilué par action est déterminé en fonction de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives générées par les instruments de paiements fondés sur des actions attribués aux employés. Les instruments de paiements fondés sur des actions qui ont un effet antidilutif ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

h) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation ultérieure
Placements temporaires	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Placement dans Rite Aid	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Découvert bancaire	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dette à long terme (et portion court terme)	Autres passifs financiers	Coût amorti

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivant : placements temporaires, créances clients et autres débiteurs, créances à long terme de franchisés et le placement dans Rite Aid.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé. Les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs avaient été désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global.

Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils sont accordés. Tous les autres actifs financiers (incluant les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : découvert bancaire, fournisseurs et autres créanciers et dette à long terme.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

ii) Passifs financiers non dérivés (suite)

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation et décomptabilisation des passifs financiers

La Société comptabilise initialement les titres d'emprunt à la date à laquelle ils sont émis. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

iii) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si la Société possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Instruments financiers dérivés

Au 3 mars 2012, la Société détenait les instruments financiers dérivés suivants : certains papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés. Au 2 mars 2013, la Société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les dérivés procurant une couverture économique sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat. La Société ne détient pas de dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

v) Dépréciation

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque fin de période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si un élément probant indique qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif en question, laquelle peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective que des actifs financiers sont dépréciés peut comprendre un défaut de paiement d'un débiteur, une restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que la Société n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur connaîtra des difficultés financières importantes, ou encore la disparition d'un marché actif pour un titre.

La Société évalue les indications de dépréciation pour les créances en fonction des actifs particuliers. Toutes les créances individuelles sont soumises à des tests de dépréciation spécifiques.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est déprécié, la perte cumulée précédemment dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat consolidé.

Une perte de valeur à l'égard d'un actif financier évalué au coût amorti est égale à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat consolidé et reflétées dans un compte de provision de valeur en diminution des créances. Les intérêts sur l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement postérieur a pour effet de diminuer le montant de la perte de valeur, la diminution au titre de la perte de valeur est reprise dans le résultat consolidé.

vi) Hiérarchie des justes valeurs

La Société a analysé ses instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale et les a regroupés au sein de niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur des instruments financiers.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements temporaires qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois, ainsi que du découvert bancaire. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que l'encaisse, le montant net est présenté comme découvert bancaire dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société tiennent compte des accords de compensation que la Société détient auprès de ses banques.

j) Stocks

Les stocks sont constitués de produits finis disponibles à la vente. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des frais de vente estimés.

k) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, les ajustements à la juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les nouvelles créances à long terme de franchisés sont portés en diminution des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. Si le montant de la réduction de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, elle est reprise. Les réductions et reprises de valeur sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

l) Placements dans des entreprises associées et coentreprise

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et qui requièrent que les décisions stratégiques financières et opérationnelles fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

l) Placements dans des entreprises associées et coentreprise (suite)

Les placements dans des entreprises associées et les coentreprises de la Société sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et les états financiers consolidés de la Société incluent la quote-part de la Société dans les produits, les charges et les mouvements de capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la mise en équivalence, après ajustements pour rendre les conventions comptables conformes à celles de la Société à partir de la date à laquelle une influence notable commence à s'exercer jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisé à la date d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill à même la valeur comptable du placement.

Lorsque la quote-part cumulée de la perte de la Société excède sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la comptabilisation des nouvelles pertes cesse sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. S'il y a une dépréciation, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable et la perte est comptabilisée dans le résultat consolidé.

Dans le cas du placement dans Rite Aid, qui était un placement dans une entreprise associée jusqu'au 20 avril 2012, il avait été acquis par la cession et la conservation simultanées d'une participation dans les anciennes opérations américaines de la Société. Conséquemment, certains ajustements étaient faits à la quote-part de la perte. La quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid était ajustée afin de refléter l'amortissement des ajustements de juste valeur liés à la quote-part de la Société dans l'actif net identifiable de Rite Aid, ainsi que pour éliminer l'effet de la répartition du prix d'achat comptabilisé par Rite Aid pour les participations conservées par la Société dans ses anciennes opérations américaines.

m) Immobilisations corporelles

i) Classement

Commentaire général

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles (suite)

i) Classement (suite)

Biens immobiliers occupés par des franchisés

Les biens immobiliers occupés par des franchisés ne répondent pas aux critères pour être classés comme immeubles de placement, car la Société génère d'importants flux de trésorerie autres que les revenus de location par le biais des franchisés, et fournit à ces derniers une vaste gamme de services qui ne sont pas considérés comme accessoires. Par conséquent, la Société comptabilise les biens immobiliers occupés par des franchisés en tant qu'immobilisations corporelles.

Biens à double usage

Les biens à double usage sont des biens occupés par des franchisés et loués à d'autres tiers. La Société a conclu que tous les biens à double usage ne répondaient pas aux critères pour être fractionnés en bien à usage de la Société et en immeuble de placement à des fins comptables et, par conséquent, tous ces biens sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles puisque la portion destinée à l'usage de la Société (c.à.d. : louée à un franchisé) représente toujours plus qu'une portion négligeable du bien.

Changement d'utilisation

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

ii) Comptabilisation

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles (suite)

ii) Comptabilisation (suite)

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées
Immeubles	15 à 40 ans
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	3 à 5 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

n) Immeubles de placement

i) Classement

Commentaire général

Les immeubles de placement sont des propriétés détenues pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital ou les deux.

Biens loués à des tiers autres que des franchisés

Les biens loués à des tiers autres que des franchisés répondent aux critères pour être classés comme immeubles de placement, puisque la Société détient ces biens dans le but d'en tirer des revenus de location et en tant que mesure défensive contre les concurrents.

Changement d'utilisation

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

n) Immeubles de placement (suite)

ii) Comptabilisation

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immeubles de placement sont amortis selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'un immeuble de placement peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immeubles de placement.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immeubles de placement	Durées
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'un immeuble de placement est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immeubles de placement sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

o) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les frais de développement de la bannière évalués au coût, diminués du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, soit 25 ans. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, et tous les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

p) Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition) et représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill n'est pas amorti.

En ce qui a trait aux placements dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable du placement. Le goodwill est soumis à des tests de dépréciation comme partie intégrante de ce placement.

q) Autres éléments de l'actif à long terme

Les autres éléments de l'actif à long terme sont principalement des actifs liés à des contrats de location contenant des clauses d'indexation. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum. La Société comptabilise ces revenus de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location et, par conséquent, comptabilise la différence entre les revenus de location et les sommes à recevoir en vertu du contrat de location comme actifs de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill

i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill (suite)

i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles (suite)

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

ii) Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

s) Provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée au moyen des flux de trésorerie estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'on s'attend à ce que certains ou tous les avantages économiques requis pour éteindre une provision soient recouverts d'un tiers, une créance est comptabilisée à titre d'actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et que le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

t) Autres éléments du passif à long terme

Les autres éléments du passif à long terme sont constitués principalement du passif au titre des prestations définies de retraite (note 28), des obligations différées liées à des contrats de location et la portion long terme des obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 25). La Société loue des locaux et comptabilise la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local auprès du propriétaire. Les dépenses de location sont comptabilisées dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs offerts relatifs aux contrats de location et les augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés en tant que partie intégrante du total des frais généraux et opérationnels, sur la durée du contrat de location.

u) Capital-actions

i) Actions

Les actions de la société mère sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et d'options d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des effets fiscaux.

ii) Rachat d'actions

La Société peut, de temps à autre, racheter ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Lorsque des actions ordinaires sont rachetées, la valeur aux livres des actions rachetées est déduite du capital-actions. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées est inscrit dans les résultats non distribués. Toutes les actions ordinaires rachetées sont annulées.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

v) Paiements fondés sur des actions

i) Régimes d'options d'achat d'actions et d'actions liées au rendement

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe et un régime d'actions liées au rendement (« ALR ») qui sont décrits à la note 25. Le régime d'ALR a été mis en place au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012. Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Il est passé en charge et porté au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. En ce qui concerne le régime d'option d'achat d'actions, ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne le régime d'ALR, tout écart entre le montant crédité au surplus d'apport relativement au coût de la rémunération fondée sur des actions et le montant déboursé par la Société pour l'acquisition des actions qui serviront au règlement des ALR est reclassé aux résultats non distribués au moment de la remise des ALR.

Une estimation est requise pour le nombre prévu d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis et l'estimation est révisée lorsque des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'incidence de toute variation du nombre d'options d'achat d'actions ou d'ALR est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les attributions se qualifient comme instruments de capitaux propres.

La politique décrite ci-dessus est appliquée à tous les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis après le 28 février 2010. Le régime d'options d'achat d'actions et les ALR sont les seuls régimes de la Société réglés en instruments de capitaux propres.

ii) Régime de droits à la plus-value d'actions

La Société a un régime de droits à la plus-value d'actions. La juste valeur des montants payables à des hauts dirigeants en vertu des droits à l'appréciation d'actions, lesquels sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les charges au titre du personnel, et une augmentation correspondante est comptabilisée au passif dans les autres éléments du passif long terme à l'exception de la portion court terme comptabilisée dans les fournisseurs et autres créditeurs, pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent inconditionnellement le droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture, ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

v) Paiements fondés sur des actions (suite)

iii) Régime d'unités d'actions

La Société a également un régime d'unités d'actions, dont les paiements sont réglés en trésorerie, à l'intention des membres du conseil d'administration. Un passif pour les services acquis est comptabilisé, initialement à la juste valeur, dans les autres éléments du passif long terme, à l'exception de la portion court terme comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges au titre du personnel. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif, ainsi qu'à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

w) Régimes de retraite à prestations définies

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations définies; ces régimes comprennent les régimes de pension enregistrés de même qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise d'une convention de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation des régimes de pension enregistrés est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés aux services rendus et aux services passés sont évalués séparément pour chaque régime, selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où des droits à prestations ont déjà été acquis, sinon il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'obligation au titre des prestations définies de retraite, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière dans la rubrique autres éléments du passif à long terme, représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul se limite à la somme du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures au régime.

La Société comptabilise tous les gains actuariels et les pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies directement aux résultats non distribués par le biais du résultat global.

Aucun autre avantage postérieur à la retraite n'est offert aux membres du personnel.

x) Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges au titre du personnel lorsque les membres du personnel ont rendu les services leur donnant droit aux cotisations.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

y) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités d'affaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières sont disponibles sont revus régulièrement par le président et chef de la direction de la Société afin qu'il puisse décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer le rendement de ceux-ci.

Jusqu'au 20 avril 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid, une entreprise associée qui opère aux États-Unis. Le 20 avril 2012, suite à la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, le placement dans Rite Aid a cessé d'être un secteur opérationnel (voir note 14). Conséquemment, depuis cette date, la Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs opérationnels sont les mêmes que celles qui sont décrites dans la présente note. La Société analyse le rendement de son secteur de franchisage et de médicaments génériques en fonction de son résultat opérationnel avant amortissements. Il s'agit de la mesure présentée au président et chef de la direction aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur convenue entre les parties.

4. Modifications de conventions comptables

Exercice financier 2013

Impôt sur le résultat

En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquaient aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications de conventions comptables (suite)

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées

a) Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

b) États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une autre entité lorsqu'elle a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplacera SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

IFRS 12 établit les exigences d'informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, telles que les filiales, les partenariats, les participations dans des entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également d'importantes exigences d'informations à fournir supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications de conventions comptables (suite)

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées (suite)

b) États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Les entités sont toutefois autorisées à appliquer dans leurs états financiers l'une ou l'autre des exigences de l'IFRS 12 en matière d'informations à fournir sans pour autant adopter de façon anticipée l'ensemble des dispositions de l'IFRS 12. L'adoption de ces nouvelles normes et modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière et sur les résultats consolidés de la Société.

c) Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur et précise les exigences d'informations à fournir ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date de mesure. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS en vigueur, les lignes directrices sur la mesure et l'information à fournir concernant la juste valeur sont réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflètent pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La nouvelle norme s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'adoption de cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

d) Présentation des autres éléments du résultat global

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. L'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications de conventions comptables (suite)

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées (suite)

e) Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels, en plus de fournir des directives sur l'évaluation et la présentation des actifs et passifs au titre des prestations définies et d'améliorer les règles de présentation des régimes à prestation définies. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 et doivent être appliquées de façon rétrospective.

L'application de la norme modifiée sur l'état consolidé du résultat donnera lieu à une augmentation des frais financiers de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, avec une compensation équivalente dans les autres éléments du résultat global. Cette augmentation sera attribuable au fait que les frais financiers liés au passif au titre des prestations définies seront calculés au moyen du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Pour l'exercice financier 2013, le taux d'actualisation étant inférieur au taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, les frais financiers augmenteront.

La convention comptable qu'applique actuellement la Société aux avantages du personnel pour la comptabilisation immédiate des écarts actuariels en autres éléments du résultat global est conforme aux exigences de la nouvelle norme, cependant la Société devra fournir des informations supplémentaires conformément aux dispositions de la norme modifiée. La différence entre le taux de rendement réel des actifs des régimes et le taux d'actualisation sera incluse en autres éléments du résultat global à titre de réévaluation.

f) Instruments financiers - Informations à fournir

En décembre 2011, l'IASB a modifié la norme IFRS 7, *Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers (amendements à IFRS 7)*, pour fournir de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'application de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

5. Autres produits

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Redevances	118,6	120,6
Loyers	89,8	86,0
Divers	63,1	63,3
	271,5	269,9

6. Frais généraux et opérationnels

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	95,7	91,3
Charges liées aux contrats de location simple	54,3	52,4
Autres biens et services ⁽¹⁾	97,5	93,9
	247,5	237,6

⁽¹⁾ Le poste autres biens et services comprend les coûts de publicité, l'entretien et la réparation des immobilisations corporelles, les services aux franchisés, les frais de transport, les provisions pour pertes sur créances, les honoraires professionnels, les fournitures de bureau, les services publics et les charges de taxes et permis.

7. Amortissements

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles	20,2	19,6
Immeubles de placement	0,6	0,6
Immobilisations incorporelles	10,9	10,2
	31,7	30,4

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

8. Frais financiers

	2013	2012
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	0,7	2,8
Pertes de change	0,3	0,2
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,3)	(0,5)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	1,1	(1,9)
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies de retraite (note 28)	1,2	1,2
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite (note 28)	(1,0)	(0,9)
Autres frais financiers, nets	-	0,1
	2,0	1,0

9. Impôt sur le résultat

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat se répartit comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice courant	78,0	74,7
Renversement de provisions fiscales	-	(8,1)
Ajustements visant les exercices précédents	(0,3)	0,2
	77,7	66,8
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles	1,0	4,8
Ajustements pour les exercices précédents	0,2	0,2
	1,2	5,0
	78,9	71,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat (suite)

a) Charge d'impôt (suite)

L'impôt sur les autres éléments du résultat global se répartit comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Impôt différé		
Variation des régimes de retraite à prestations définies :		
Pertes actuarielles	-	(0,9)
Plafonnement de l'actif	-	0,3
	-	(0,6)

La charge d'impôt de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi.

	2013	2012
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux combiné prévu par la loi de 26,90 % (28,15 % en 2012)	171,4	85,0
Augmentation (diminution) du montant d'imposition provenant de divers éléments :		
Utilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés contre les gains liés au placement dans Rite Aid	(93,6)	(6,2)
Renversement de provisions fiscales	-	(8,1)
Autres	1,1	1,1
	78,9	71,8

La diminution du taux d'imposition combiné prévu par la loi est principalement attribuable à la réduction du taux d'imposition statutaire fédéral.

Au cours de l'exercice financier 2012, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux alors en cours. Conséquemment, un montant de 8,1 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2012. Au cours de l'exercice financier 2013, aucun ajustement de la provision fiscale n'a été comptabilisé.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat (suite)

b) Actif d'impôt différé non comptabilisé

Au 2 mars 2013, 689,4 millions de dollars de différences temporelles déductibles (1 319,9 millions de dollars au 3 mars 2012) ainsi que 344,7 millions de dollars de pertes en capital reportables indéfiniment (101,0 millions de dollars au 3 mars 2012) n'ont pas été comptabilisés à titre d'actifs d'impôts différés. Ces actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés parce qu'il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs à titre de gains en capital, contre lesquels la Société pourrait imputer ces avantages, seront disponibles.

c) Soldes d'impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé sont les suivantes :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé dans le résultat	
	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé :				
Créances à long terme de franchisés	0,3	0,5	(0,2)	(0,2)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	2,9	3,2	(0,3)	(0,2)
Autres éléments du passif à long terme	1,6	1,6	-	(0,3)
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	3,0	5,9	(2,9)	(3,6)
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé	8,8	6,2	2,6	(0,7)
Total de l'actif d'impôt différé	16,6	17,4	(0,8)	(5,0)
Passif d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	0,8	1,0	(0,2)	(0,4)
Immobilisations incorporelles	4,3	3,9	0,4	0,5
Autres éléments de l'actif à long terme	1,1	0,9	0,2	(0,1)
	6,2	5,8	0,4	-
Actif d'impôt différé, net	10,4	11,6	(1,2)	(5,0)
Actif d'impôt différé - non courant	11,2	12,6		
Passif d'impôt différé - non courant	(0,8)	(1,0)		
	10,4	11,6		

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

10. Résultat par action

Le calcul du résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2013	2012
Résultat net	558,4 \$	230,0 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat de base par action	217,2	224,0
Résultat de base par action, en dollars	2,57 \$	1,03 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	217,5	224,2
Résultat dilué par action, en dollars	2,57 \$	1,03 \$

Pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, 853 000 instruments de paiements fondés sur des actions ayant un effet antidilutif ont été exclus du calcul du résultat dilué par action (892 000 en 2012).

11. Stocks

Pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la provision pour désuétude des stocks comptabilisée en charges dans le coût des ventes s'établissait à 0,7 million de dollars (1,1 million de dollars en 2012).

12. Créances à long terme de franchisés

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	31,4	39,2
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les créances clients et autres débiteurs)	(6,5)	(5,8)
	24,9	33,4

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 2 mars 2013, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 45,2 millions de dollars (48,6 millions de dollars au 3 mars 2012) avant l'effet de l'actualisation de 0,9 million de dollars (1,3 million de dollars au 3 mars 2012) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 12,9 millions de dollars (8,1 millions de dollars au 3 mars 2012). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,0 % (8,0 % au 3 mars 2012), comportent des termes de paiement jusqu'en 2027 et certaines de ces créances sont renouvelables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composaient des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») ainsi que des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés. Ces actifs étaient classés dans les instruments de niveau 3 puisque d'importantes données non observables étaient prises en compte dans leur évaluation. Le tableau qui suit présente la variation des soldes de l'état consolidé de la situation financière et l'incidence sur l'état consolidé du résultat (note 8) :

	2013	2012
	\$	\$
Juste valeur des PCAA au début de l'exercice	19,0	20,2
Variation de la juste valeur comptabilisée dans le résultat net consolidé	(1,1)	1,8
Remboursements de capital	(0,1)	(0,3)
Produits de la cession	(17,8)	-
Exercice des options de remboursement	-	(2,7)
Juste valeur des PCAA à la fin de l'exercice	-	19,0
Options de remboursement au début de l'exercice	-	2,8
Variation de la juste valeur comptabilisée dans le résultat net consolidé	-	0,1
Exercice des options de remboursement	-	(2,9)
Options de remboursement à la fin de l'exercice	-	-
	-	19,0

a) PCAA

Le 24 juillet 2012, la Société a vendu la totalité de ses PCAA pour une contrepartie totale de 17,8 millions de dollars. La valeur nominale de ces PCAA s'élevait à 23,4 millions de dollars.

La Société avait évalué ses PCAA au 3 mars 2012. Puisqu'il n'y avait pas de marché actif pour les PCAA, la Société avait estimé leur juste valeur en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux comparable aux taux de rendement en vigueur sur les marchés et selon les différentiels de taux disponibles pour les titres ayant des caractéristiques semblables à celles des billets restructurés ainsi qu'à d'autres données relatives au marché qui reflètent l'information la plus juste à laquelle la Société avait accès.

b) Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés

Puisque les PCAA vendus le 24 juillet 2012 étaient donnés en sûreté de premier rang sur les facilités de crédit à terme rotatif de la Société qui comportaient des mécanismes sous la forme d'options lui permettant de rembourser à l'échéance les montants tirés à même des billets restructurés qu'elle détenait, elle a annulé, préalablement à la vente des PCAA, toutes ces facilités de crédit.

Le 27 mai 2011, la Société a exercé les options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés pour la catégorie de billets reflète pour les actifs inadmissibles.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012

(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

14. Placement dans Rite Aid

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 17 avril 2012 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 des 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid qu'elle détenait à cette date. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars a été enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

La vente de ces actions a ramené la participation de la Société à 19,85 % des actions ordinaires et en circulation de Rite Aid au 20 avril 2012 (26,1 % au 3 mars 2012) et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid est passé de trois à deux membres et la Société a perdu son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, est maintenant considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement a entraîné la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, ce qui correspond à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid sont constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société. Conséquemment, pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a enregistré un gain de valeur de 40,8 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat global. Au 2 mars 2013, la Société détenait toujours 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7 %) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars.

Pour l'exercice financier 2012 et pour la période précédant le 20 avril 2012 de l'exercice financier 2013 (période pendant laquelle le placement dans Rite Aid était comptabilisé comme placement dans une entreprise associée), aucune quote-part des résultats de Rite Aid n'apparaît aux résultats consolidés de la Société parce qu'au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2010, la quote-part de la Société dans la perte de Rite Aid avait excédé la valeur comptable de son placement. Conformément aux IFRS, la Société avait réduit la valeur comptable de son placement dans Rite Aid à zéro et elle avait cessé de constater la quote-part de la perte de Rite Aid excédant la valeur comptable de son placement, puisque la Société n'a pas fourni de garantie à l'égard des obligations de Rite Aid et ne s'est pas engagée de quelque autre façon à lui fournir un soutien financier additionnel. La quote-part de la perte de Rite Aid non constatée nette d'un gain sur dilution lié aux dispositions partielles de ce placement s'élevait à 40,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 3 mars 2012. Au 3 mars 2012, la quote-part cumulative de la perte de Rite Aid non constatée s'élevait à 298,7 millions de dollars.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 26 février 2011	96,7	333,9	18,2	73,9	10,4	533,1
Acquisitions	2,4	4,3	-	5,1	11,6	23,4
Dispositions	(1,9)	-	-	(0,3)	-	(2,2)
Transferts	0,4	15,8	0,8	-	(17,0)	-
Transferts à immeubles de placement	(0,6)	(3,8)	-	-	-	(4,4)
Solde au 3 mars 2012	97,0	350,2	19,0	78,7	5,0	549,9
Acquisitions	2,5	6,8	0,3	5,8	5,1	20,5
Dispositions	(0,8)	(0,4)	-	(3,6)	-	(4,8)
Transferts	-	7,5	1,3	-	(8,8)	-
Transferts à immeubles de placement	(0,1)	(1,6)	-	-	-	(1,7)
Solde au 2 mars 2013	98,6	362,5	20,6	80,9	1,3	563,9
Amortissement cumulé						
Solde au 26 février 2011	-	99,4	9,7	61,6	-	170,7
Amortissement	-	12,9	1,4	5,3	-	19,6
Dispositions	-	-	-	-	-	-
Transferts à immeubles de placement	-	(1,5)	-	-	-	(1,5)
Solde au 3 mars 2012	-	110,8	11,1	66,9	-	188,8
Amortissement	-	13,1	1,5	5,6	-	20,2
Dispositions	-	(0,2)	-	(3,7)	-	(3,9)
Transferts à immeubles de placement	-	(0,7)	-	-	-	(0,7)
Solde au 2 mars 2013	-	123,0	12,6	68,8	-	204,4
Valeur nette comptable						
Au 3 mars 2012	97,0	239,4	7,9	11,8	5,0	361,1
Au 2 mars 2013	98,6	239,5	8,0	12,1	1,3	359,5

La valeur nette comptable au 2 mars 2013 comprend des terrains destinés à la location d'un montant de 94,9 millions de dollars (93,3 millions de dollars au 3 mars 2012) et des immeubles destinés à la location d'un montant de 207,9 millions de dollars (206,7 millions de dollars au 3 mars 2012).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 26 février 2011	8,9	22,4	-	31,3
Acquisitions	-	-	0,3	0,3
Dispositions	(1,1)	(3,3)	-	(4,4)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	0,6	3,8	-	4,4
Solde au 3 mars 2012	8,4	22,9	0,3	31,6
Acquisitions	-	-	0,1	0,1
Dispositions	(1,4)	(4,7)	-	(6,1)
Transferts	-	0,4	(0,4)	-
Transferts provenant des immobilisations corporelles	0,1	1,6	-	1,7
Solde au 2 mars 2013	7,1	20,2	-	27,3
Amortissement cumulé				
Solde au 26 février 2011	-	10,8	-	10,8
Amortissement	-	0,6	-	0,6
Dispositions	-	(1,8)	-	(1,8)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	1,5	-	1,5
Solde au 3 mars 2012	-	11,1	-	11,1
Amortissement	-	0,6	-	0,6
Dispositions	-	(2,5)	-	(2,5)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	0,7	-	0,7
Solde au 2 mars 2013	-	9,9	-	9,9
Valeur nette comptable				
Solde au 3 mars 2012	8,4	11,8	0,3	20,5
Solde au 2 mars 2013	7,1	10,3	-	17,4

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Immeubles de placement (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a comptabilisé, dans les autres produits, 1,3 million de dollars (1,5 million de dollars en 2012) pour des revenus de location tirés d'immeubles de placement et a également comptabilisé, dans les frais généraux et opérationnels, 0,8 million de dollars (0,9 million de dollars en 2012) de coûts opérationnels directs pour ces mêmes immeubles. La Société a de plus, comptabilisé des coûts opérationnels directs de 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2012) pour des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu de location.

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux loués à des tiers. La juste valeur des immeubles de placement s'établit à 20,7 millions de dollars au 2 mars 2013 (24,3 millions de dollars au 3 mars 2012).

La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause.

Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode par le résultat en tenant compte des flux de trésorerie attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majoré du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de location. Cette méthode tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts opérationnels non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimatif qui sera tiré de la vente de l'immeuble.

Une société d'évaluation indépendante, possédant les compétences professionnelles appropriées et une expérience récente relative à l'emplacement et à la catégorie des immeubles évalués, a évalué les principaux immeubles de placement de la Société au 28 février 2010.

La direction a par la suite mis à jour la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, en tenant compte de la valeur actualisée totale des flux de trésorerie prévus que devrait générer la location des immeubles. Un taux qui reflète les risques particuliers inhérents aux flux de trésorerie nets est appliqué aux flux de trésorerie nets annuels afin d'obtenir la valeur de l'immeuble. Au 2 mars 2013, les taux d'actualisation avant impôts utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement variaient de 7,25 % à 8,5 % (7,25 % à 9,5 % au 3 mars 2012).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

17. Immobilisations incorporelles

Frais de
développement de
la bannière

\$

Coût

Solde au 26 février 2011	244,4
Acquisitions	22,7
Solde au 3 mars 2012	267,1
Acquisitions	19,0
Solde au 2 mars 2013	286,1

Amortissement cumulé

Solde au 26 février 2011	70,0
Amortissement	10,2
Solde au 3 mars 2012	80,2
Amortissement	10,9
Solde au 2 mars 2013	91,1

Valeur nette comptable

Solde au 3 mars 2012	186,9
Solde au 2 mars 2013	195,0

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Goodwill

La valeur comptable du goodwill s'établit à 36,0 millions de dollars au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012 dont 20,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des actifs de franchisage et 16,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des médicaments génériques.

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT. À la date à laquelle le test a été effectué, la Société a déterminé qu'aucune de ses UGT avec goodwill n'avait subi de dépréciation. Afin de déterminer si une dépréciation est requise, la Société estime la valeur recouvrable de chaque UGT. La valeur recouvrable de l'unité est déterminée en fonction du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité en 2013 a été déterminée de la même façon qu'en 2012. Le calcul de la valeur actuelle tient compte des flux de trésorerie futurs prévus sur une période de cinq ans ainsi que d'une valeur finale reflétant les prévisions de croissance par la suite.

Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les hypothèses clés suivantes :

- Les projections de flux de trésorerie pour une UGT sont déterminées à partir du budget approuvé pour l'exercice à venir. Celles faites pour les quatre exercices suivant l'exercice pour lequel le budget a été établi sont cohérentes par rapport aux données historiques et reflètent les attentes de la direction quant à la performance opérationnelle à moyen terme de l'UGT et à la croissance prévue des marchés de l'UGT.
- Le calcul de la valeur d'utilité prend en compte des estimations de la performance financière future de l'UGT. Les produits constituent l'un des facteurs clés des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les taux de croissance des produits sur une période de cinq ans ont été évalués en fonction des données historiques et de la croissance prévue de chaque UGT.
- Une valeur finale est incluse pour la période allant au-delà des cinq années suivant la date de clôture et cette valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés pour la cinquième année et un taux de croissance final de 3,7 % (3,7 % en 2012). Ce taux de croissance final n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen pour les marchés pertinents.
- La Société utilise un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % par année (9,0 % en 2012). Ce taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital du secteur dans lequel chaque UGT opère.

La direction est d'avis que tout changement raisonnablement possible des hypothèses clés prises en compte dans le calcul de la valeur recouvrable d'une UGT n'aura pas d'incidence sur les résultats du test de dépréciation.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

19. Autres éléments de l'actif à long terme

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Actifs de loyers escalatoires	10,1	8,1
Autres	2,4	2,5
	12,5	10,6

20. Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Fournisseurs et autres courus	168,9	181,3
Charges à payer et autres	41,6	36,2
Produits différés	14,7	13,1
	225,2	230,6

21. Dette à long terme

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échue le 8 mai 2012, qui portait intérêt à un taux moyen pondéré de 1,65 % au 3 mars 2012	-	149,9
Facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2017. Aurait porté intérêt à un taux de 2,07 % ou 3,00 % au 2 mars 2013	-	-
	-	149,9
Portion à court terme de la dette à long terme	-	149,9
	-	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Dette à long terme (suite)

a) Convention de crédit

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500,0 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a prolongé d'un an l'échéance de cette facilité, la portant ainsi au 10 novembre 2017. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 2 mars 2013 et 3,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,07 % au 2 mars 2013 et 2,05 % au 3 mars 2012). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt d'acceptation bancaire sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. Au 2 mars 2013, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,3 million de dollars de lettres de crédit (inutilisée au 3 mars 2012).

Au 3 mars 2012, la Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 200,0 millions de dollars et échue le 8 mai 2012. Le 10 novembre 2011, la Société avait procédé à une réduction permanente de cette facilité de crédit renouvelable non garantie dont le montant initial était de 500,0 millions de dollars. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit était le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,65 % au 3 mars 2012). Les marges variaient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 3 mars 2012, un montant de 150,3 millions de dollars de la facilité de crédit disponible était utilisé, incluant les lettres de crédit en circulation de 0,3 million de dollars.

Selon les termes et conditions stipulés aux conventions de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 24, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, la Société respectait ces engagements.

Le 28 mai 2009, la Société s'était engagée dans des facilités de crédit à terme rotatif d'un montant total de 17,6 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains) et échéant entre le 28 mai 2011 et le 28 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable à ces ententes était le taux préférentiel plus une marge variable (totalisant 2,00 % au 3 mars 2012) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,85 % au 3 mars 2012) et pouvaient être renouvelées pour des durées consécutives de 12 mois jusqu'à l'atteinte d'une période totale de sept ans. Le 27 mai 2011, la Société a exercé des options et a remboursé les montants tirés sur ces facilités à même les billets restructurés. Préalablement à la vente des PCAA, le 24 juillet 2012, toutes ces facilités de crédit ont été annulées par la Société, car les PCAA étaient donnés en sûreté de premier rang sur ces facilités de crédit à terme rotatif de la Société.

b) Remboursements minimaux

Au 2 mars 2013, la facilité de crédit en cours était inutilisée. La totalité de la dette utilisée au 3 mars 2012 a été remboursée au cours de l'exercice financier 2013 via la facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 10 novembre 2017.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Autres éléments du passif à long terme

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Obligations différées relatives à des contrats de location	11,4	10,8
Passif au titre des prestations définies de retraite (note 28)	1,4	2,7
Obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	2,6	-
Autres	0,4	0,4
	15,8	13,9

23. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie « A », participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie « B » lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « B », participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour une action catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « C », à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »				
Actions émises au début de l'exercice	104,8	559,7	115,4	614,4
Rachetées et annulées	(5,3)	(28,5)	(10,7)	(55,5)
Rachetées et à annuler	-	(0,6)	-	-
Options d'achat d'actions exercées	0,5	6,5	0,1	0,8
Actions émises à la fin de l'exercice	100,0	537,1	104,8	559,7

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Capital-actions (suite)

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit : (suite)

	2013		2012	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
Actions catégorie « B »				
Actions émises au début et à la fin de l'exercice	114,4	-	114,4	-

a) Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 3 mai 2012, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 2 mai 2011, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 10 400 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2012. Pendant la durée de ce programme de rachat, 10 400 000 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2010, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 11 110 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 3 mai 2011. Pendant la durée de ce programme de rachat, 6 819 900 actions ont été rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Ces 6 819 900 actions ont été rachetées et annulées au cours de l'exercice financier 2011 à l'exception de 287 200 actions qui ont été annulées au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2012.

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012, la Société a procédé au rachat de 5 436 400 et 10 400 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix moyen de 15,02 \$ et 11,93 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 81,7 millions de dollars et de 124,1 millions de dollars, respectivement. Des montants de 52,6 millions de dollars et de 68,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 117 000 actions qui ont été annulées après le 2 mars 2013. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 3 mars 2012 ont été annulées au cours de cette même période.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Capital-actions (suite)

b) Options d'achat d'actions exercées

Pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, 573 069 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (69 890 en 2012).

c) Dividendes

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la Société :

	2013	2012
	\$	\$
0,28 \$ (0,24 \$ en 2012) par action à droit de vote subalterne catégorie « A »	28,8	26,4
0,28 \$ (0,24 \$ en 2012) par action de catégorie « B »	32,0	27,4
	60,8	53,8

Le 30 avril 2013, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action. Ce dividende sera versé le 31 mai 2013 à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société en date du 17 mai 2013.

24. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 3 mars 2012.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Informations à fournir concernant le capital (suite)

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus les capitaux propres. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la portion échéant à court terme) et le découvert bancaire, nets des placements temporaires. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements.

Le tableau suivant montre le rapprochement de la capitalisation totale utilisée par la Société et le détail du calcul des ratios suivis par la Société :

	2013	2012
	\$	\$
Placement temporaire	(20,0)	-
Découvert bancaire	21,6	5,0
Dette à long terme (incluant la portion court terme)	-	149,9
Endettement net	1,6	154,9
Capitaux propres	1 110,8	649,2
Capitalisation totale	1 112,4	804,1
Résultat opérationnel avant amortissements	323,0	311,2
Ratio d'endettement net sur la capitalisation totale	0,1%	19,3%
Ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements	0,0	0,5

La Société croit que ces ratios sont satisfaisants compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 500,0 millions de dollars décrite à la note 21. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe à l'intention de certains cadres de la Société. À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 10 juillet 2012, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions pour augmenter de 2 millions le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » autorisées pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le portant ainsi à 10 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A ». Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. L'échéance la plus éloignée des options attribuées est en janvier 2021. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	1,9	12,12	2,0	11,90
Options attribuées	0,2	15,04	0,2	13,24
Options exercées	(0,5)	9,56	(0,1)	9,65
Options renoncées	-	-	(0,1)	10,67
Options expirées	(0,1)	17,49	(0,1)	13,00
Options en cours à la fin de l'exercice	1,5	13,20	1,9	12,12
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1,0	13,67	1,4	12,76

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 2 mars 2013 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en millions)	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 10 \$	0,3	7,5	8,97	0,1	8,67
10 \$ - 15 \$	0,7	4,9	13,04	0,6	13,29
15 \$ - 20 \$	0,5	3,6	15,95	0,3	16,34
	1,5	5,0	13,20	1,0	13,67

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle Black & Scholes.

	2013	2012
Dividende annuel prévu	1,9%	1,92%
Volatilité prévue	24,69%	29,75%
Taux d'intérêt sans risque	1,29%	1,26%
Durée prévue (années)	5	5

Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a attribué 191 560 options (191 640 en 2012). La juste valeur de ces options est de 2,77 \$ pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 (2,91 \$ en 2012). Une somme de 0,6 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 (0,7 million de dollars en 2012).

b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR »)

Depuis le 1er janvier 2012, la Société a un régime d'actions liées au rendement offert à ses hauts dirigeants. Les droits sur les ALR sont acquis sur une période de trois ans et sont assortis de conditions d'acquisition liées au rendement. Les ALR donnent le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces.

Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a octroyé 51 150 ALR (50 510 en 2012). Au 2 mars 2013, 101 660 ALR étaient en circulation (50 510 au 3 mars 2012).

La Société utilise un modèle Monte Carlo pour intégrer une condition de marché à l'évaluation des ALR.

La juste valeur des ALR octroyées au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013 est de 7,94 \$ par ALR (11,73 \$ en 2012). Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, une somme de 0,2 million de dollars a été constatée relativement au régime d'ALR (aucune charge significative en 2012).

Des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société sont détenues en fiducie à l'intention des détenteurs jusqu'à ce que les droits rattachés aux actions liées au rendement soient acquis ou qu'ils soient annulés. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et le coût des actions acquises est présenté en réserve à titre d'actions autodétenues à la situation financière consolidée de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a acquis 78 345 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (76 639 en 2012) au prix moyen de 15,21 \$ (13,16 \$ en 2012). Au 2 mars 2013, 154 984 actions étaient détenues en fiducie (76 639 au 3 mars 2012).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Paiements fondés sur des actions (suite)

c) Régime de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions

La Société a un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a attribué 14 000 unités d'actions (16 230 en 2012) et 141 890 droits à la plus-value (179 540 droits à la plus-value en 2012). Au 2 mars 2013, 154 485 unités d'actions (140 485 unités d'actions au 3 mars 2012) et 491 438 droits à la plus-value d'actions (349 548 droits à la plus-value d'actions au 3 mars 2012) étaient en circulation.

Une somme de 2,1 millions de dollars a été constatée en charge relativement à ces régimes pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 (0,9 million de dollars en 2012). Au 2 mars 2013, la Société avait un passif à court et à long terme totalisant 4,3 millions de dollars relativement à ces régimes (2,2 millions de dollars au 3 mars 2012).

26. Garanties et éventualités

a) Garanties

Le 4 juin 2007, la Société a cédé ses opérations américaines à Rite Aid. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accordé des indemnités d'usage en faveur de l'acheteur en cas de manquements éventuels à l'égard de représentations ou de garanties prévues à la convention d'achat d'actions. Ces représentations et garanties ont notamment trait à des questions d'ordre fiscal et à d'autres indemnités relatives à des faits, circonstances ou conditions antérieurs au 4 juin 2007 quant à la convention d'achat d'actions et autres ententes liées intervenues avec J.C. Penney Company, Inc. en date du 31 juillet 2004. Certains engagements d'indemnisation ne sont pas limités dans le temps. Par ailleurs, certains engagements d'indemnisation sont limités à 450 000 000 \$ US tandis que d'autres ne prévoient aucun plafond quant au montant de couverture.

Au 2 mars 2013, aucun audit fiscal n'était en cours relativement aux opérations américaines cédées à Rite Aid. Les audits fiscaux qui étaient en cours au 3 mars 2012 se sont conclus par des règlements dont les montants n'étaient pas significativement différents de ceux des provisions de la Société à cette date relativement aux indemnités fiscales. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour les autres garanties d'indemnisation, car les montants dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

En date du 2 mars 2013, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 1,7 million de dollars (1,1 million de dollars au 3 mars 2012). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Garanties et éventualités (suite)

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 2 mars 2013, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 116,2 millions de dollars (111,5 millions de dollars au 3 mars 2012). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location financement, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 2 mars 2013, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 80,8 millions de dollars (76,0 millions de dollars au 3 mars 2012).

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 2 mars 2013 et du 3 mars 2012.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Engagements

Les engagements présentés ci-après correspondent aux engagements liés aux contrats de location simple que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur, ainsi qu'aux engagements contractuels relatifs aux immobilisations corporelles.

a) La Société comme locataire

Les baux ont généralement des durées variant de 5 à 20 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé.

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	Paiements minimums des contrats de location simple
	\$
2014	47,2
2015	42,7
2016	45,4
2017	43,9
2018	41,9
Suivantes	260,5
	481,6

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Engagements (suite)

b) La Société comme bailleur

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 15) en utilisant des contrats de location simple conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 20 ans avec des options de renouvellement. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 2 mars 2013, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location simple (inclus dans les créances clients et autres débiteurs) de 1,7 million de dollars (5,9 millions de dollars au 3 mars 2012). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 5)) sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles et immeubles de placement	35,5	33,2
Revenus de sous-location	54,3	52,8
	89,8	86,0

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	<u>Revenus de contrats de location simple</u>	<u>Revenus de sous-location de contrats de location simple</u>
	\$	\$
2014	33,9	45,0
2015	29,7	43,7
2016	26,7	41,3
2017	22,9	38,3
2018	17,6	34,5
Suivantes	41,1	172,3
	171,9	375,1

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Engagements (suite)

c) Engagements contractuels liés aux immobilisations corporelles

La Société a également d'autres engagements tels, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immeubles auprès d'entrepreneurs totalisant 2,6 millions de dollars. Ces paiements minimums exigibles sont payables au cours de l'exercice se terminant le 1^{er} mars 2014.

28. Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies en vertu desquels les employés reçoivent des prestations de retraite. En vertu des régimes de retraite à prestations définies, les employés ont droit à une rente viagère à leur retraite, d'un montant correspondant à 2 % du salaire moyen des trois meilleures années, pour chaque année de service. La période de service reconnue ne peut excéder 35 ans. Aux fins de la présentation de l'information financière, la date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 2 mars 2013 (3 mars 2012).

La plus récente évaluation actuarielle de l'actif des régimes et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée le 31 décembre 2011.

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite à cotisations et à prestations définies se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies	2,2	2,0
Régimes de retraite à prestations définies		
Coût des services rendus	1,4	1,2
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	1,2	1,2
Rendement attendu des actifs des régimes	(1,0)	(0,9)
Modifications aux régimes	-	(0,1)
Charge de retraite pour les régimes à prestations définies	1,6	1,4

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Régimes de retraite (suite)

La charge de retraite est comptabilisée dans les postes suivants de l'état du résultat consolidé :

	2013	2012
	\$	\$
Frais généraux et opérationnels	3,6	3,1
Frais financiers, net	0,2	0,3
	3,8	3,4

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	25,3	20,9
Coût des services rendus	1,4	1,2
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	1,2	1,2
Prestations versées	(0,3)	(0,3)
Modifications aux régimes	-	0,2
Pertes actuarielles dans le résultat global	1,4	2,1
Solde à la fin de l'exercice	29,0	25,3

Juste valeur des actifs des régimes

Solde au début de l'exercice	22,6	19,3
Rendement attendu des actifs des régimes	1,0	0,9
Gain actuariel (perte actuarielle) dans le résultat global	1,2	(1,2)
Cotisations	3,1	3,9
Prestations versées	(0,3)	(0,3)
Solde à la fin de l'exercice	27,6	22,6

Passif au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments du passif à long terme

	1,4	2,7
--	-----	-----

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Régimes de retraite (suite)

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012	Au 26 février 2011	Au 28 février 2010
	\$	\$	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	29,0	25,3	20,9	17,1
Juste valeur des actifs des régimes	27,6	22,6	19,3	13,5
Passif au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments du passif à long terme	1,4	2,7	1,6	3,6

Les ajustements liés à l'expérience s'établissent comme suit :

	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Pertes liées (gains liés) à l'expérience relative aux actifs	(1,2)	1,2	(0,5)
Pertes liées (gains liés) à l'expérience relative aux passifs	0,3	0,1	(0,4)

Les pertes actuarielles cumulatives sur les régimes de retraite à prestations définies comptabilisées dans le résultat global se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Pertes actuarielles cumulatives au début de l'exercice	3,4	0,1
Montant reconnu au cours de l'exercice	0,2	3,3
Pertes actuarielles cumulatives à la fin de l'exercice	3,6	3,4

La limite cumulative au titre de l'actif des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée dans le résultat global se présente comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Limite au titre de l'actif des régimes au début de l'exercice	-	1,1
Montant reconnu au cours de l'exercice	-	(1,1)
Limite au titre de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	-	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Régimes de retraite (suite)

Au 2 mars 2013, certains régimes de retraite de la Société avaient des obligations au titre des prestations définies excédant les actifs. Les obligations au titre des prestations définies pour ces régimes étaient de 20,7 millions de dollars et la juste valeur des actifs de ces régimes était de 18,8 millions de dollars. Au 3 mars 2012, l'obligation au titre des prestations définies excédait les actifs pour chacun des régimes.

Au 2 mars 2013, 28 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables (30 % au 3 mars 2012), 72 % était investi (65 % au 3 mars 2012) et rien n'était à recevoir (5 % au 3 mars 2012). La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	%	%
Fonds équilibrés	53	53
Fonds d'actions	47	47

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeuble ou d'autres actifs utilisés par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	4,50	4,75
Taux de croissance attendu de la rémunération	3,50	3,50
	2013	2012
	%	%
Charges de retraite pour les régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	4,75	5,50
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	6,00	6,00
Taux de croissance attendu de la rémunération	3,50	3,50

Le taux de rendement attendu global représente la moyenne pondérée des taux de rendement attendus de toutes les catégories d'actifs des régimes détenues. L'évaluation des taux de rendement par la direction est basée sur l'historique des tendances de rendement et sur l'analyse des prédictions du marché des actifs par rapport à la durée des obligations afférentes. Le taux utilisé est un taux prospectif à long terme. Rien ne garantit que les régimes produiront le taux de rendement prévu.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Régimes de retraite (suite)

Le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 était de 2,2 millions de dollars (était une perte de 0,3 million de dollars en 2012).

Pour l'exercice terminé le 1 mars 2014, la Société prévoit payer 2,9 millions de dollars de cotisations pour les régimes à prestations définies.

Pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la charge au titre des régimes provinciaux et fédéraux s'établissait à 2,3 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2012).

29. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont décrites ci-après.

a) Société mère et partie exerçant le contrôle ultime

Au 2 mars 2013, monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

b) Rémunération des principaux dirigeants

En plus de verser un salaire aux membres de la direction, la Société contribue pour eux à un régime de retraite à prestations définies entièrement financé par la Société (note 28). Les principaux dirigeants participent également, selon leur statut, à un ou à plusieurs régimes de rémunération à long terme offerts par la Société, soient, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'actions liées au rendement, le régime de droits à la plus-value d'actions et le régime d'unités d'actions. La dépenses de rémunération présentée ci-dessous comprend la rémunération des membres du conseil d'administration, du président et chef de la direction ainsi que des premiers vice-présidents.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	6,1	5,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,6
Rémunération fondée sur des actions	2,5	1,3
	9,2	7,5

Au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, la Société n'avait accordé aucun prêt à ses principaux dirigeants.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

29. Transactions entre parties liées (suite)

c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction

Les opérations conclues avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche sont les suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits:		
Ventes	55,7	64,3
Redevances	3,2	3,8
Loyers	2,0	2,2
Crédits aux franchisés	(0,2)	(0,3)

Au 2 mars 2013, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les créances clients et autres débiteurs de 3,9 millions de dollars (4,9 millions de dollars au 3 mars 2012) résultant de ces transactions. Les créances à long terme de franchisés incluaient un montant de 0,7 million de dollars au 2 mars 2013 à recevoir d'un franchisé lié (0,5 million de dollars au 3 mars 2012). Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

De plus, au cours de l'exercice financier 2013, la Société a acquis un immeuble et un terrain appartenant à une société contrôlée par un administrateur pour un montant de 2,5 millions de dollars. Cette transaction a été effectuée à la juste valeur.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

30. Information à fournir sur les instruments financiers

a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
PCAA	-	19,0
Actifs financiers disponibles à la vente		
Placement dans Rite Aid	306,0	-
Prêts et créances		
Placement temporaire	20,0	-
Créances clients et autres débiteurs	199,6	206,5
Créances à long terme de franchisés	24,9	33,4
Passifs financiers		
Découvert bancaire	21,6	5,0
Fournisseurs et autres créditeurs	225,2	230,6
Portion court terme de la dette à long terme	-	149,9

b) Juste valeur

Au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, la juste valeur des placements temporaires, des créances clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif était similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

La juste valeur de l'investissement dans Rite Aid a été déterminée en utilisant le cours acheteur à la fermeture des marchés au 1^{er} mars 2013.

Au 2 mars 2013, la Société n'avait pas de dette à long terme. Au 3 mars 2012, la juste valeur de la dette à long terme n'était pas différente de façon significative de sa valeur comptable étant donné qu'elle portait principalement intérêt à des taux fixés en fonction du marché pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. La Société estimait pouvoir obtenir des taux d'intérêt relativement similaires pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à chaque fin de période. Ces conditions n'auraient pas fait en sorte que la juste valeur de la dette à long terme au 3 mars 2012 se serait éloignée de façon importante de la valeur comptable.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Au 2 mars 2013, la Société a classé son évaluation à la juste valeur du placement dans Rite Aid, au niveau 1, car elle est établie d'après un prix (non ajusté) coté sur un marché actif. Au 3 mars 2012, la Société avait classé les évaluations à la juste valeur de ses instruments financiers, soit les évaluations des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés, au niveau 3, car elles étaient fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. La continuité de la juste valeur des PCAA et des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés est présentée à la note 13.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par le fait que les créances clients et autres débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date de clôture. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7,2	6,5
Provision pour pertes sur créances	7,2	5,5
Radiation	(1,8)	(4,8)
Solde à la fin de l'exercice	<u>12,6</u>	<u>7,2</u>

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 2 mars 2013, la Société avait des fournisseurs et autres créiteurs de 225,2 millions de dollars (230,6 millions de dollars au 3 mars 2012) dus au cours des 12 prochains mois. Les dates d'échéance de la dette à long terme et des engagements sont présentées aux notes 21 et 27, respectivement.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

f) Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 2 mars 2013, aucune dette à long terme n'était exposée aux fluctuations des taux d'intérêt. Au 3 mars 2012, 149,9 millions de dollars de dette à long terme étaient exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, représentant la portion de sa facilité de crédit renouvelable portant intérêt à des taux généralement fixés pour des périodes n'excédant pas un mois.

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. La Société ne détenait pas de tels instruments financiers au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012. Pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le bénéfice net de la Société aurait été inférieur ou supérieur de 0,3 million de dollars, respectivement.

g) Risque de change

Au 2 mars 2013 le placement dans Rite Aid était le seul instrument financier libellé en devises étrangères significatif de la Société. Au 3 mars 2012, la Société n'avait aucun instrument financier libellé en devises étrangères significatif. Au 2 mars 2013 et au 3 mars 2012, aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

31. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif		
Variation des créances clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	7,6	(17,7)
Variation des stocks	(23,9)	7,0
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(6,1)	28,7
Variation des autres éléments de l'actif à long terme	(2,0)	0,6
Variations des autres éléments du passif à long terme	2,5	(1,9)
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	<u>(21,9)</u>	<u>16,7</u>

Autres renseignements

	<u>Au 2 mars 2013</u>	<u>Au 3 mars 2012</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles acquis compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	2,5	2,4
Rachat d'actions compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	1,9	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

32. Information sectorielle

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Produits ⁽¹⁾		
Franchisage	2 736,0	2 729,0
Médicaments génériques	154,2	124,0
Ventes inter-secteurs	(150,7)	(119,9)
	2 739,5	2 733,1
Résultat opérationnel avant amortissements		
Franchisage	259,6	252,7
Médicaments génériques	73,1	58,1
Éliminations inter-secteurs	(9,7)	0,4
	323,0	311,2
Amortissements		
Franchisage	31,5	30,3
Médicaments génériques	0,2	0,1
	31,7	30,4
Résultat opérationnel		
Franchisage	228,1	222,4
Médicaments génériques	72,9	58,0
Éliminations inter-secteurs	(9,7)	0,4
	291,3	280,8
Acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Franchisage	38,5	46,2
Médicaments génériques	1,1	0,2
	39,6	46,4

⁽¹⁾ Les produits sont constitués des ventes et des autres produits.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 2 mars 2013 et le 3 mars 2012
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

32. Information sectorielle (suite)

	Au 2 mars 2013	Au 3 mars 2012
	\$	\$
Total de l'actif		
Franchisage	1 096,8	1 078,5
Médicaments génériques	47,3	42,6
Placement dans Rite Aid	306,0	-
Éliminations inter-secteurs	(57,4)	(48,3)
	1 392,7	1 072,8
Total du passif		
Franchisage	291,3	439,1
Médicaments génériques	24,1	16,0
Éliminations inter-secteurs	(33,5)	(31,5)
	281,9	423,6

33. Événement postérieur à la date de clôture

Conformément aux dispositions du « Rule 144 under the Securities Act of 1933 », la Société a déposé le 15 avril 2013 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 72 500 000 de ses 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid. Le 16 avril 2013, la Société a vendu la totalité de ces actions. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,20 dollars américains par action pour une considération nette de 162,1 millions de dollars (158,5 millions de dollars américains). Le reclassement d'un gain de 54,4 millions de dollars de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société sera enregistré au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2014 (soit un gain de 49,7 millions de dollars américains ainsi qu'un effet de change cumulé favorable de 4,6 millions de dollars). Au 16 avril 2013, la participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid était de 11,7 %.

Renseignements généraux

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

530, rue Bériault
Longueuil (Québec)
J4G 1S8

Auditeurs indépendants

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
H3B 4T9

Agent de transfert et registraire

Société de fiducie Computershare
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : PJC.A

Sites internet

www.jeancoutu.com

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 9 juillet 2013 à 9 h 30 au siège social de la Société situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

Notice annuelle

La notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser au secrétariat corporatif de la Société.

Relations avec les investisseurs

(450) 646-9611, poste 1165
IR@jeancoutu.com

To receive an English version of this report, please write to:

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.
c/o Corporate Secretary
530 Bériault Street
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

or send an e-mail to IR@jeancoutu.com



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 www.jeancoutu.com